

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AME DU 28 MAI 2015

L'an DEUX MILLE QUINZE, le VINGT-HUIT MAI à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de M. Jean-Pierre DOOR.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, HAGHEBAERT, BEDU, LAVIER, GUET, ABRAHAM, SCHOULEUR, LELOUP, DELAPORTE, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BERTHELIER, BOURILLON, CHAPILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, BUTOR, DIGEON, PARE, TERRIER, MALET, NOTTIN, GABRIELLE (à partir de 18 h 34), CHARPENTIER, MARCOTTE, LAURENT (jusqu'à 19 h 10), PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, BILLAULT, DECOURT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, FOURNIER, ABSOLU, FUJS (jusqu'à 19 h).

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme BEDU, M. GABORET à M. RAMBAUD, M. DEMAUMONT à M. PEPIN, M. ÖZTÜRK à Mme DELAPORTE, Mme JEHANNET à M. DOOR, Mme RIBEIRO-GONCALVES à Mme BUTOR, Mme DARDELET à M. LELIEVRE.

o.o.o.o.o

Madame PROCHASSON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal de la séance du 16/02/2015	5
Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT.....	5
Marchés signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 14-96 du 18-04-2014).....	5
FINANCES	6
1) Approbation du compte de gestion du receveur – Exercice 2014 - Budget général.....	6
2) Approbation du compte administratif – Exercice 2014 – Budget général.....	6
3) Affectation du résultat – Exercice 2014 – Budget général	14
4) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2014 – Budget annexe Assainissement.....	14
5) Approbation du Compte administratif – Exercice 2014 – Budget annexe Assainissement.....	14
6) Affectation du résultat – Exercice 2014 – Budget Annexe Assainissement.....	16
7) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2014 – Budget annexe eau potable	16
8) Approbation du compte administratif – Exercice 2014 – Budget annexe eau pota- ble.....	16
9) Affectation du résultat – Exercice 2014 – Budget annexe eau potable	17
10) Approbation du compte de gestion du receveur – Exercice 2014 – Budget annexe Grande Prairie	18
11) Approbation du compte administratif – Exercice 2014 – Budget annexe Grande Prairie.....	18
12) Affectation du résultat – Exercice 2014 – Budget annexe Grande Prairie	19
13) Approbation du compte de gestion du receveur – Exercice 2014 – Budget annexe ZI AMILLY	19
14) Approbation du compte administratif – Exercice 2014 – Budget annexe ZI Amilly	19
15) Affectation du résultat – Exercice 2014 – Budget annexe ZI Amilly	20
16) Approbation du compte de gestion du receveur – Exercice 2014 - Budget Annexe Ilot 19	20
17) Approbation du compte administratif – Exercice 2014 – Budget Annexe Ilot 19	20
18) Affectation du résultat – Exercice 2014 – Budget Annexe Ilot 19	21
19) Approbation du compte de gestion du receveur – Exercice 2014 - Budget Annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau).....	21
20) Approbation du compte administratif – Exercice 2014 – Budget Annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)	22
21) Affectation du résultat – Exercice 2014 – Budget Annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)	22
22) Transfert du Budget eau potable - Commune d'Amilly - Transfert résultats de clôture – Transfert solde redevance pollution - Mise à disposition des biens – Autorisation à Monsieur le Président de signer le procès-verbal de mise à disposition.....	23
23) Transfert du Budget eau potable - Commune de Villemandeur – Autorisation à Monsieur le Président de signer le procès-verbal de mise à disposition des biens.....	23
24) Transfert du Budget eau potable Commune de Pannes - Transfert résultats de clôture Transfert des subventions d'investissement - Mise à disposition des biens - Autorisation à Monsieur le Président de signer le procès-verbal de mise à disposition.....	24
25) Aide d'urgence au Népal	24

26)	Autorisation à Monsieur le Président de verser un fonds de concours à la commune de Villemandeur pour l'aménagement d'une maison médicalisée	24
	AFFAIRES GENERALES.....	25
27)	Modification de la composition d'une commission permanente de l'AME.....	25
28)	Désignation des représentants de l'AME auprès d'un organisme extérieur	26
29)	Modification au tableau des effectifs.....	26
30)	Création du service instruction des autorisations d'urbanisme - Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention avec la Direction Départementale des Territoires.....	30
	CULTURE.....	30
31)	Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec la ville d'Amilly pour la mise à disposition de l'Espace Jean Vilar.....	30
32)	Actualisation du règlement intérieur du Tivoli.....	31
33)	Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer à l'association « la Brigade verte » une subvention et de signer la convention afférente.....	32
	POLITIQUE DE LA VILLE	32
34)	Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Mille Sourires pour le projet « Aide à l'expression française » et de signer la convention afférente	33
35)	Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association CIDFF et de signer la convention afférente	34
36)	Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Loiret (CDAD) et de signer la convention afférente	35
37)	Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'APAGEH et de signer la convention afférente.....	36
38)	Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Formation Accueil Promotion (FAP) pour le projet « Chantier d'insertion ICARE » et de signer la convention afférente.....	37
39)	Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Croix Rouge Française (projet « Vestiboutique ») et de signer la convention afférente	38
40)	Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Boutique de Gestion du Loiret (BGE) et de signer la convention afférente.....	39
41)	Contrat de ville : Programmation 2015 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association IMANIS Insertion (projet « Boutique et Partage ») et de signer la convention afférente.....	40
42)	Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'AMA et de signer la convention afférente	41
43)	Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention au collègue Paul Eluard et de signer la convention afférente	41
44)	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Maison de la famille et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente	42
	SPORTS.....	43
45)	Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention d'occupation temporaire du vélodrome de la Forêt avec l'association Musik'air.....	44

AFFAIRES ECONOMIQUES.....	44
46) Autorisation à Monsieur le Président de signer l’avenant à la convention relative à l’aide économique en faveur de la société BULLE DE LINGE.....	44
47) Autorisation à Monsieur le Président de signer l’avenant à la convention relative à l’aide économique en faveur de la société CML	45
48) Autorisation à Monsieur le Président de signer l’avenant à la convention relative à l’aide économique en faveur de la société DEMOSPEC.....	46
49) Aide économique en faveur de la société Relais du Miel à Mormant-sur-Vernisson et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente	46
50) Quitus concernant l’aide économique en faveur de la Société Pharmastock	47
51) Attribution d’une aide économique au Bar de Corquilleroy (annule et remplace la délibération n° 15-54 du 16/02/2015).....	48
 ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....	 48
52) Approbation de l’avenant n° 1 à l’accord-cadre de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de l’Habitat privé	48
 URBANISME	 49
53) Prescription de l’élaboration du PLUiHD – Modalités de concertation avec le public et définition des objectifs.....	49
54) Prescription de l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l’Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUiHD) et du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) – Modalités de collaboration avec les communes membres.....	52
55) Prescription de l’élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) – Modalités de concertation avec le public et définition des objectifs	54
56) EPFLi – Demande de portage à l’EPFLi des projets d’acquisitions au Bourg de Saint-Maurice-sur-Fessard.....	54
57) Commune de Châlette/Loing – Cession de parcelles pour intégration dans le domaine public de la commune	55
58) Bilan des acquisitions et cessions sur l’exercice budgétaire – Exercice 2014 (Question ajoutée).....	56
 LOGEMENT	 57
59) PLH - Construction de 16 logements rue Jean Jaurès îlot 22 à Villemandeur - Modalités d’octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations – délibération modificative.....	57
60) PLH - Construction de 6 logements 43 rue Jean Jaurès à Villemandeur - Modalités d’octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations – délibération modificative	58
61) PLH - Construction de 14 logements 1 A et 1B rue Amboise Paré à Villemandeur - Modalités d’octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations – délibération modificative.....	59
62) PLH - Construction de 110 logements et 110 places/lits (EHPAD) Place des Bénédictines à Montargis - Modalités d’octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations	60
63) PLH - Réhabilitation de 4 logements 42 rue du 23 août à Châlette/Loing - Modalités d’octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations – délibération modificative	60

64)	PLH – Construction de 21 logements rue Clément Ader îlot 19 à Villemandeur - Modalités d’octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations	61
	TRAVAUX	62
65)	Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de coordination technique et financière entre le Département du Loiret et l’AME pour la réalisation de travaux de génie civil commun sur la commune de Mormant-sur-Vernisson	62
	MOTION	63
56)	Motion de l’AME sur les trains Intercités (Question ajoutée).....	63

o.o.o.o.o

Le quorum étant atteint, Monsieur DOOR, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heures 05.

Monsieur DOOR annonce qu’une question est ajoutée concernant le bilan des acquisitions et des cessions durant l’exercice 2014. Les délibérations relatives au PLU sont quelque peu modifiées. L’ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l’UNANIMITE.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16/02/2015

Aucune remarque n’étant formulée, le procès-verbal de séance du Conseil de l’AME du 16 février 2015 est approuvé à l’unanimité.

Décisions prises en vertu de l’article L5211-10 du CGCT

Décision n° 15-06 du 23/03/2015 :

J’ai autorisé le Nautic club de Cepoy à utiliser le site des étangs de Cepoy et signé l’avenant n° 1 à la convention correspondante. Celle-ci est consentie jusqu’au 31 décembre 2015. L’indemnité d’occupation est fixée à 0 €.

Décision n° 15-07 du 15/04/2015 :

J’ai décidé de fermer à tour de rôle les aires d’accueil des gens du voyage d’Amilly et de Villemandeur, pour une durée de deux semaines, pour des raisons d’hygiène et de nécessité d’entretien.

Marchés signés en vertu des délégations de l’Assemblée au Président (délibération 14-96 du 18-04-2014)

Marché n° 15-002-S du 25/03/15 :

J’ai signé le marché relatif à la fourniture et la pose des clôtures des sites de production et de stockage d’eau potable de l’AME. Ce marché a été attribué à GFDP Clôture, pour un montant de 83 308,30 € HT.

Marché n° 15-015-S du 3/03/15 :

J’ai signé le marché de mission d’évaluation de l’année 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et d’élaboration du contrat de ville de nouvelle génération 2015-2020. ESC 2 Associés est l’attributaire de ce marché pour un montant de 12 375 € HT.

Marché n° 15-17-S du 2/04/15 :

J'ai signé le marché relatif aux études techniques préalables du Bassin des Maupas à Amilly. L'attributaire de ce marché est ADEV pour un montant de 4 150 € HT.

Marché n° 15-18-S du 26/03//2015 :

J'ai signé un marché de services pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacement urbain (PLUiHD) de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing. L'attributaire est le Groupement conjoint SARL ASTYM (mandataire) / IXIA / AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION ORLEANAISE / INSTITUT D'ECOLOGIE APPLIQUEE / IMAGES EN HERBES / SCP CGCB ET ASSOCIES. Le montant HT est de 252 125 €.

Marché n° 15-019-T du 9/04/15 :

J'ai signé le marché relatif aux travaux de réfection des joints de chaussée du pont du Gué aux biches à Châlette-sur-Loing. Ce marché a été attribué à PCB pour un montant de 18 480 € HT.

Marché n° 15-021-S du 28/04/15 :

J'ai signé le marché relatif aux contrats d'assurance « dommage-ouvrages et garanties complémentaires » applicables aux travaux de restructuration et d'extension du Musée Girodet. L'attributaire de ce marché est la SMACL pour un montant TTC de 54 488,80 € pour un taux de 0,86365 % TTC.

Marché n° 15-022-S du 22/04/15 :

J'ai signé un marché pour des prestations d'abattage et de débroussaillage de l'Île Courtois sur la commune de Cepoy. L'attributaire est l'APAGEH pour un montant de 22 000 € TTC.

Marché n° 15-023-T du 7/05/15 :

J'ai signé le marché de travaux relatif à la pose de pavés résine place Mirabeau à Montargis. L'attributaire de ce marché est SIGNAUX GIROD CENTRE LOIRE pour un montant de 22 850 € HT.

Marché n° 15-024-T du 11/05/15 :

J'ai signé le marché relatif aux travaux de création et de redimensionnement du réseau eaux pluviales, programme 2014, rue André Petit à Châlette-sur-Loing. La SAS TP VAUVELLE est attributaire de ce marché pour un montant de 15 295 € HT.

FINANCES

1) **Approbation du compte de gestion du receveur – Exercice 2014 - Budget général**

Monsieur SUPPLISSON : « Je sou mets à votre approbation le Compte de gestion 2014 du Budget général. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2014. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

2) **Approbation du compte administratif – Exercice 2014 – Budget général**

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 06 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **30 juin 2015**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2014.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte Administratif 2014 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	15 727 134.68
- Déficit reporté 2013 :	7 213 508.10
- Recettes de l'exercice :	9 616 832.42
- Affectation du résultat 2013 :	6 113 372.15

D'où un déficit d'investissement : 7 210 438.21

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	38 892 290.09
- Recettes de l'exercice :	41 804 084.93
- Résultat 2013 reporté en recettes :	3 948 274.80

D'où un excédent de fonctionnement : 6 860 069.64

Résultats de l'exercice :

- Déficit d'investissement :	7 210 438.21
- Excédent de fonctionnement :	6 860 069.64

Auquel il faut rajouter les reports d'investissement :

- en Dépenses :	4 019 646.64
- en Recettes :	5 915 800.08

Soit un excédent global de : 1 545 784.87

Il conviendra de corriger l'excédent de fonctionnement qui a été inscrit au budget primitif 2015 pour 1 546 297.77 et l'affectation du résultat. »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 2013 : 38 396 469,97

Recettes 2013: 48 158 116,92 dont 7 634 434,79 d'excédent

Dépenses 2014 : 38 892 290,09

Recettes 2014 : 45 752 359,73 dont 3 948 274,80 d'excédent

	DEPENSES	RECETTES
<u>Fonction 92 020 : Service administratif</u>		
2013	3 550	354 030,00
	444,00	
2014	4 018	651 418,00
	667,00	
Dont : Bâtiment 101 128		
Entretien 58 806		
Charges générales 668106		
Foncier 31 749		
Matériel roulant 16 193		
Informatique 179 423		
Subvention culturelle 88 899		
Personnel 2 873 759		

Fonction 92 023 : Communication

	2013	47 388,00	0,00
	2014	55 974,00	15 320,00
<u>Fonction 92 024 : Fêtes et Cérémonies</u>			
	2013	17 950,00	0,00
	2014	16 001,00	0,00
<u>Fonction 92 025 : COS de l'AME</u>			
	2013	45 929,00	0,00
	2014	45 999,00	0,00
<u>Fonction 92 112 : Police Intercommunale</u>			
	2013	209 218,00	118 356,00
	2014	216 286,00	120 778,00
Personnel : 191 240			
<u>Fonction 92 113 : Service Incendie</u>			
	2013	3 244 073,00	0,00
	2014	3 244 476,00	0,00
<u>Fonction 9224 : Formation continue</u>			
	2013	0,00	0,00
	2014	125 000,00	0,00
	CFA		
<u>Fonction 92321 : MEDIATHEQUE</u>			
	2013	1 277 881,00	40 805,00
	2014	1 226 656,00	36 248,00
AGORAME 17 798			Agorame 14 473
Charges générales 399 580			
Personnel 809 327			
<u>Fonction 92 322 : Musée</u>			
	2013	431 868,00	20 476,00
	2014	364 063,00	40 194,00
Bâtiment 49 168			
Entretien 13 183			
Charges générales 62 905			
Personnel 238 744			
<u>Fonction 92 33 : Actions culturelles - Programmation</u>			
	2013	1 022 593,00	226 429,00
	2014	874 550,00	217 132,00
Programmation 399 483			rogrammation 200 304
Tivoli 12805			Régie 16 827
Régie 73 170			
Personnel programmation 130 281			
Personnel régie 106 540			
Intermittent 152 268			
<u>Fonction 92 411 : Complexe Sportif</u>			
	2013	293 703,00	60 403,00
	2014	318 056,00	54 889,00
Complexe 73 307			
Personnel complexe 233 390			
Vélodrome 10 628			

Fonction 92 414 : Autres équipements de loisirs

2013	55 878,00	40 491,00
2014	57 168,00	41 304,00
Lac Cepoy 27 360		DGD 26 872
Aérodrome 29 807		AOT 14 077

Fonction 92415 : Manifestations sportives

2013	169 674,00	2 000,00
2014	152 841,00	8 000,00
Grandes manifestations 39 550		
Aides à la performance 31 500		
Aides au mouvement sportif 67 500		
UNSS 5 999		

Fonction 92510: Médecine scolaire

2013	0,00	0,00
2014	12 021,00	0,00

Fonction 92 521 : Service à caractère social

2013	183 475,00	0,00
2014	147 932,00	0,00

Fonction 92 524 : Aires d'Accueil des gens du voyage

2013	161 613,00	95 364,00
2014	159 960,00	87 417,00

Fonction 92 61 Service en faveur des personnes âgées

2013	50 000,00	
2014	50 000,00	0,00

Fonction 92 72 : Aide au secteur locatif

2013	54 553,00	0,00
2014	58 065,00	0,00

Fonction 92 810 : Transport

2013	3 370	3 217 668,00
	285,00	
2014	3 297	3 084 337,00
	353,00	

dont 3 230 116 de contribution Amelys

Fonction 92 811 : Assainissement

2013	169 066,00	1 474,00
2014	256 499,00	0,00

dont SIG 12 175

Fonction 92 812 : Collecte et traitement des ordures ménagères

2013	6 065	2 967 974,00
	547,00	
2014	6 126	3 014 174,00
	073,00	

dont participation SMIRTOM 6 092
750

Fonction 92822 : Voirie

2013	0,00	0,00
2014	5 180,00	0,00

Fonction 92 824 : Aménagement urbain / Contrat de Ville/Maison de la forêt

2013	1 313	391 944,00
	438,00	
2014	1 404	1 086 593,00
	781,00	

ANRU 90 482
 EMA 28 415
 Usine de Montenon 7 478
 DSU 393 886
 Développement durable 16 242
 Maison de la forêt 107 813
 Prévention 38 327
 Personnel :
 ANRU 50 723
 DSU 56 378
 MAISON DE LA FORET 69 190
 PREVENTION 545 842

ANRU 112 237
 Foncier 594 239
 Maison forêt 29 279
 Prévention 297 736

Fonction 92 830 : entretien terrains / réseaux Environnement

2013	84 850,00	4 024,00
2014	44 336,00	10 732,00

dont développement durable 37 635

Fonction 92831 aménagement des eaux

2013	0,00	0,00
2014	118 108,00	0,00

Fonction 92 90 : S / Economique

2013	946 426,00	7 972,00
2014	812 385,00	7 902,00

ARBORIA 344 777

Pépinière 32 720

Personnel :

Service économique 154 688

Pépinière : 72 806

Pépinière

Fonction 92 95 : campings

2013	424 932,00	151 709,00
2014	371 119,00	102 705,00

Camping forêt : 84 082

Camping rives : 23 489

OTSI 188 181

Personnel 69 902

FORET: 26 383

RIVES 43519

Camping forêt: 27738

Camping rives : 20051

OTSI : 5000

taxe : 41 812

Fonction 931 : charges financières

2013	1 552	0,00
	834,00	
2014	1 481	0,00
	360,00	

intérêt 1487 186,00

Fonction 932 : Dotation et participation

2013	0,00	12 783 157,00
2014	0,00	12 350 802,00

Fonction 933 : impôts et Taxes non affectées

2013	12 115	20 287 869,00
	361,00	
2014	11 773	20 822 603,00
	036,00	

dont Attribution compensation 9 135 912

DSC 2 313 618

FPIC 281 500

Fonction 934 : Transferts entre sections

2013	1 537	51 529,00
	982,00	

	2014	2 058	51 530,00
dont 1 460 395 amortissement	dotation	334,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 2013	19 012 772,39	dont 1 766 909 de déficit
Recettes 2013	11 799 264,29	dont 1 095 914 d'affectation de résultat
Dépenses 2014	22 940 642,78	dont 7 213 508,1 de déficit
Recettes 2014	15 730 204,57	dont 6 113 371 d'affectation de résultat

		DEPENSES	RECETTES
<u>Fonction 90 020 : Service administratif</u>			
	2013	217 464,00	0,00
	2014	171 089,00	0,00
Renouvellement de matériel informatique 122 738 et logiciels compta GRH facture et courrier			
<u>Fonction 90112 : Police</u>			
	2013	81 595,00	0,00
	2014	15 310,00	0,00
Bâtiment 7 045 Divers 8 265			
<u>Fonction 90321 Médiathèque</u>			
	2013	261 836,00	0,00
	2014	166 175,00	0,00
Bâtiments 120 778 Acquisition documents 45 397			
<u>Fonction 90322 Musée</u>			
	2013	130 070,00	0,00
	2014	414 682,00	698 500,00
Travaux 357 298 Restauration des œuvres 8043 Acquisition divers (matériel de stockage) 23884			
<u>Fonction 9033 action culturelle</u>			
	2013	286 216,00	0,00
	2014	259 737,00	0,00
Fonds concours Tannerie 250 000 Matériel régie 12 927			
<u>Fonction 90411 Complexe</u>			
	2013	15 314,00	0,00
	2014	38 715,00	0,00
Acquisition matériel 31 230			
<u>Fonction 90412 Stade</u>			
	2013	29 192,00	9 687,00
	2014	123 332,00	0,00
MO construction stade 50 039 Parking provisoire lycée Durzy 73 292			
<u>Fonction 90414 Autres Equipements Sportifs</u>			
	2013	132 033,00	0,00
	2014	264 286,00	0,00

Etang de Cepoy 110 436
 Aérodrome de Vimory 78 366
 Véhicule aérodrome 4 584
 Solde fonds de concours boulodrome 70 000

Fonction 90510 intervention sociales

2013	0,00	<u>0,00</u>
2014	273 601,00	0,00

Travaux maison de santé 256 554
 Travaux SSIAD 14 746
 Travaux médecine scolaire 2 300

Fonction 90521 IME

2013	44 385,00	0,00
2014	6 608,00	0,00

Gros entretien

Fonction 90524 aires d'accueil

2013	0,00	0,00
2014	51 017,00	0,00

travaux remplacement des portes, des compteurs et enrochement

Fonction 9072 aide au secteur locatif

2013	25 133,00	4 850,00
2014	29 800,00	0,00

participation logements sociaux

Fonction 90810 transport

2013	322 323,00	80 850,00
2014	441 958,00	79 604,00

Matériel transport Amelys 319 690
 Matériel bureau informatique 12 783
 Matériel divers Amelys 22 627
 Voirie transport 86 256

TVA Amelys

Fonction 90811 Eau Assainissement

2013	773 664,00	0,00
2014	1 514 723,00	0,00

Frais d'études 17 709
 Assainissement pluvial 2012 : 12 344
 Assainissement pluvial 2013 : 368 673
 Branchement divers 2014 : 188 215
 Groupement de commande : 353 099
 Assainissement pluvial 2014 : 574 680

Fonction 90822 voirie

2013	3 067 104,00	715 311,00
2014	2 641 390,00	270 255,00

Région : 102 500
 Département 167 755

Démolition : 61 422
 Etudes 31 185
 Ouvrages d'Art 19 311
 Voirie 2011 : 4 272
 Piste cyclable 2011 : 33 077
 Voirie 2014 : 905 633
 Piste cyclable 2014 : 414 801
 Voirie 2014 : 377 126
 Voirie 2013 : 240 045

Piste cyclable 2013 : 471 208
 Giratoire Chesnoy : 40 657
 Groupement de commande : 42 648

Fonction 90824 aménagement urbain

	2013	5 492 254,00	1 094 105,00
	2014	2 934 699,00	286 965,00
ANRU 338 960			Département : 179 850
EMA 338 630			Etat 98 812
Voirie ANRU 1 661 591			Autres : 8 303
Usine de Bûges 38 140			
Développement durable 174 559			
Usine de Montenon 6 119			
Foncier 355 381			
Maison de la Forêt 17 459			
Schéma de jalonnement 3 858			

Fonction 9090 intervention Economique

	2013	34 580,00	0,00
	2014	121 127,00	0,00
Aides aux commerces/aides économiques 80 842			
Pépinières 40 285			

Fonction 9095 aide au tourisme

	2013	59 049,00	0,00
	2014	77 993,00	0,00
Camping de la forêt 17 811			
Camping des rives du Loing 12 619			
Office de tourisme 47 562			
(remise en état colonne nostalgie)			

Fonction 910 opérations patrimoniales

	2013	883 547,00	883 547,00
	2014	475 353,00	475 353,00
Ecritures groupement commandes 395 748			
Ecritures TVA Amelys 79 604			

Fonction 911 dettes et autres

	2013	4 339 887,00	5 095 214,00
	2014	4 885 457,00	10 113 372,00
Apurement compte 1069 : 60 389			Affectation résultat 6 113 372
Remboursement capital emprunts : 4 808 568			Produits emprunts 4 000 000
Participation 16 500			

Fonction 912 dotation subvention participation

	2013	0,00	2 377 016,00
	2014	0,00	747 979,00
			FCTVA

Fonction 914 Transfert entre sections

	2013	51 529,00	1 537 982,00
	2014	51 530,00	2 058 334,00
amortissement des subventions			

Fonction 91720 ANRU/CHALETTE

	2013	9 716,00	0,00
	2014	500 000,00	249 840,00

Fonction 91730 ANRU/MONTARGIS

2013	488 963,00	0,00
2014	268 542,00	750 000,00

Monsieur DOOR remercie Monsieur SUPPLISSON de cette présentation détaillée. Il souligne la capacité de désendettement de l'AME, inférieure à 12 ans. En 2013, elle était au-dessus. Cela génère un taux d'épargne supérieur. 2014 s'avère meilleure que 2013, il espère que 2015 le sera davantage que 2014.

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget général, demande à Madame BEDU, doyenne d'âge, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération à la **MAJORITE ABSOLUE** (Opposition : Monsieur NOTTIN).

3) Affectation du résultat – Exercice 2014 – Budget général

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif sont les suivants :

Section d'investissement	Déficit	7 210 438.21 €
Section de fonctionnement	Excédent	6 860 069.64 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2014 comme suit :

Section d'investissement :

- Dépenses Compte 001 Déficit d'investissement	7 210 438.21 €
- Recettes compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé:	5 314 284.77 €

7 210 438.21 €

4 019 646.64 € (RAR dépenses)

5 915 800.08 € (RAR recettes)

5 314 284.77 €

Section de fonctionnement :

- Recettes compte 002 Excédent reporté	1 545 784.87 €.
--	-----------------

Monsieur DOOR, Président, demande à Madame BEDU, doyenne d'âge, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

4) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2014 – Budget annexe Assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2014 du Budget annexe de l'Assainissement. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2014. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

5) Approbation du Compte administratif – Exercice 2014 – Budget annexe Assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **30 juin 2015**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2014.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte administratif 2014 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	5 445 221.12
- Recettes de l'exercice :	3 839 563.11
- Résultat affecté	182 681.52
-Excédent reporté	1 337 317.95

Soit un déficit d'investissement de 85 658.54 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	2 161 845.18
- Recettes de l'exercice :	4 924 256.74
- Excédent 2013 reporté :	2 735 131.77

D'où un excédent de fonctionnement de 5 497 543.33 €

Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement :	85 658.54
- Excédent de fonctionnement :	5 497 543.33

Auquel il faut ajouter les reports d'investissement :

- En dépenses :	587 611.57
-----------------	------------

Soit une affectation de résultat (1068) de 673 270.11 € et un excédent reporté de 4 824 273.22 €

Monsieur SUPPLISSON constate l'excellente santé financière du budget annexe Assainissement, qui est en voie d'extinction de sa dette. Il rappelle que ce budget a été instauré pour financer la station d'épuration des Prés blonds qui est maintenant amortie. C'est ce qui a justifié le transfert entre la surtaxe Assainissement et les ordures ménagères, voté au budget.

Principales réalisations :

DEPENSES	CREDITS OUVERTS	REALISES	Taux réalisation
Investissement			
Aire de stockage des boues	1 603 892	1 432 853	89.34%
Travaux Extension 2013	317 015	474 256	149.60%
Branchements et travaux divers	550 000	538 792	97.97%
Desserte Chesnoy	243 800	163 453	67.05%
Groupement de commandes	515 050	59 033	11.47%
SPANC	437 346	179 614	41.07%
Extension 2014	1 075 000	66 584	6.20%

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Agence de l'Eau	623 266	
Emprunts Agence de l'Eau	323 901	
Participation raccord à l'égout		383 879
Redevance Assainissement		2 920 790
Prime station épuration		1 106 538

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget annexe Assainissement, demande à Madame BEDU, doyenne d'âge, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Opposition : Monsieur NOTTIN).

6) Affectation du résultat – Exercice 2014 – Budget Annexe Assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	85 658.54 €
- Section de fonctionnement	Excédent	5 497 543.33 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2014 comme suit :

- Dépenses Compte 001	Déficit	85 658.54 €
- Recettes Compte 1068	Excédent fonctionnement capitalisé	673 270.11 €

85 658.54 €
587 611.57 € RAR Dépenses
//////////////////// RAR Recettes
673 270.11 €

Soit un excédent reporté de 4 824 273.22 € en section de fonctionnement. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

7) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2014 – Budget annexe eau potable

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2014 du Budget annexe de l'eau potable. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2014. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

8) Approbation du compte administratif – Exercice 2014 – Budget annexe eau potable

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **30 juin 2015**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2014.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte administratif 2014 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	102 742.67
- Déficit reporté	15 611.27
- Recettes de l'exercice :	66 483.36
- Affectation de résultat :	25 352.69

Soit un déficit d'investissement de 26 517.89 €

Arrivée de Madame GABRIELLE à 18 heures 34.

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	80 624.23
- Recettes de l'exercice :	335 637.20

- Excédent reporté 137 085.85

Soit un excédent de fonctionnement de 392 098.82 €

Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement : 26 517.89
- Excédent de fonctionnement : 392 098.82

Auquel il faut ajouter les reports d'investissement de 18 333.29 € soit une affectation de résultat de 44 851.18 € et un excédent reporté de 347 247.64 €

Principales réalisations :

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Travaux	211 913	69 402	32.75
Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Etudes diverses Chise Aulnoy	60 000	21 329	35.55
Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Surtaxe production eau potable	344 000	316 345	91.96

Monsieur PEPIN intervient sur le budget annexe de l'eau potable, puisqu'a été évoquée l'étude sur les forages de la Chise et de l'Aulnoy. Il fait référence au cabinet Calia Conseil qui sera chargé -ou peut-être l'est-il déjà maintenant- d'accompagner l'AME sur la problématique de l'extension aux 15 communes du contrat de concession qui prendra fin au 31/01/2017 avec la Lyonnaise des eaux.

Il demande, comme évoqué en commission travaux, qu'une réunion soit organisée avec les élus d'une part pour faire connaissance avec le cabinet qui, a priori, a commencé sa phase diagnostic, et échanger sur cette question importante et d'autre part afin de connaître la programmation, plus particulièrement vis-à-vis des usagers. C'est une question qui reviendra avec force dans les mois à venir.

Monsieur DOOR fait remarquer qu'il convient de laisser travailler le cabinet. Lorsqu'il rendra ses conclusions, les élus pourront alors débattre, en commission travaux.

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget annexe de l'eau potable, demande à Madame BEDU, doyenne d'âge, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération à la **MAJORITE ABSOLUE** (Opposition : Monsieur NOTTIN).

9) Affectation du résultat – Exercice 2014 – Budget annexe eau potable

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif sont les suivants :

Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement : 26 517.89 €
- Excédent de fonctionnement : 392 098.82 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2014 comme suit :

Section d'investissement

- Dépenses	Compte 001	Déficit	26 517.89 €
- Recettes	Compte 1068	Excédent fonctionnement capitalisé	44 851.18 €

26 517.89 €

18 333.29 € RAR Dépenses

///////// RAR Recettes

44 851.18 €

Section de fonctionnement :

-Compte 002	Excédent reporté	347 247.64 €
-------------	------------------	--------------

Délibération votée à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

10) **Approbation du compte de gestion du receveur – Exercice 2014 – Budget annexe Grande Prairie**

Monsieur SUPPLISSON : « Je sou mets à votre approbation le Compte de gestion 2014 du Budget annexe Grande Prairie. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2014. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

11) **Approbation du compte administratif – Exercice 2014 – Budget annexe Grande Prairie**

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **30 juin 2015**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2014.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte administratif 2014 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	0
- Déficit reporté :	271 801.19
- Recettes de l'exercice :	0

Soit un déficit d'investissement de 271 801.19 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	0
- Recettes de l'exercice :	0
- Excédent reporté :	0.58

D'où un excédent de fonctionnement de 0.58 €

Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement :	271 801.19
- Excédent de fonctionnement :	0.58

Ces résultats ont été inscrits au BP 2015

Principales réalisations :

Aucune réalisation en 2014. »

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget annexe Grande Prairie, demande à Madame BEDU, doyenne d'âge, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

12) Affectation du résultat – Exercice 2014 – Budget annexe Grande Prairie

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	271 801.19 €
- Section de fonctionnement	Excédent	0.58 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2014 comme suit :

- Dépenses	Compte 001	déficit exécution investissement	271 801.19 €
- Recettes	Compte 002	excédent reporté	0.58 €

Délibération votée à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

13) Approbation du compte de gestion du receveur – Exercice 2014 – Budget annexe ZI AMILLY

Monsieur SUPPLISSON : « Je sou mets à votre approbation le Compte de gestion 2014 du Budget de la zone industrielle d'Amilly. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2014. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

14) Approbation du compte administratif – Exercice 2014 – Budget annexe ZI Amilly

Monsieur SUPPLISSON « Conformément à la loi du 06 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **30 juin 2015**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2014.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte administratif 2014 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	2 419 175.86 €
- Report déficit investissement	2 395 570.86 €
- Recettes de l'exercice	2 420 684.07 €

Soit un déficit d'investissement de 2 394 062.65 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	2 444 289.07 €
- Report déficit de fonctionnement	1.31 €

- Recettes de l'exercice : 2 444 289.68 €

Soit un déficit de fonctionnement de 0.70 €

Les principales réalisations :

Reprises de trottoirs Rue Saint Gabriel : 23 605 €. »

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget annexe ZI Amilly, demande à Madame BEDU, doyenne d'âge, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

15) Affectation du résultat – Exercice 2014 – Budget annexe ZI Amilly

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte Administratif sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	2 394 062.65 €
- Section de fonctionnement	Déficit	0.70 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2014 comme suit :

Section d'investissement :

-Dépenses	Compte 001	Déficit d'investissement	2 394 062.65 €
-----------	------------	--------------------------	----------------

Section de fonctionnement

-Dépenses	Compte 002	Déficit de fonctionnement	0.70 €
-----------	------------	---------------------------	--------

Ce déficit d'investissement a été budgété au budget primitif 2015.

Délibération votée à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

16) Approbation du compte de gestion du receveur – Exercice 2014 - Budget Annexe Ilot 19

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2014 du Budget annexe ILOT 19. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2014. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

17) Approbation du compte administratif – Exercice 2014 – Budget Annexe Ilot 19

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **30 juin 2015**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2014.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte administratif 2014 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	3308.20 €
- Recettes de l'exercice :	0.00 €

Soit un déficit d'investissement de 3 308.20 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	3308.20 €
- Recettes de l'exercice :	3308.56 €

D'où un excédent de fonctionnement de 0.36 €

Qu'il conviendra de modifier à la prochaine décision modificative, il a été inscrit au BP 2015 :
0.56 €

Principales réalisations :

Maitrise d'œuvre
Annonces de travaux de voirie. »

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget annexe Ilot 19, demande à Madame BEDU, doyenne d'âge, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

18) Affectation du résultat – Exercice 2014 – Budget Annexe Ilot 19

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif sont les suivants :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	3308.20 €
- Recettes de l'exercice :	0.00 €

Soit un déficit d'investissement de 3 308.20 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	3308.20 €
- Recettes de l'exercice :	3308.56 €

D'où un excédent de fonctionnement de 0.36 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2014 comme suit :

Dépenses	Compte 001 déficent d'investissement	3308.20 €
Recettes	Compte 002 excédent reporté	0.36 €. »

Délibération votée à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

19) Approbation du compte de gestion du receveur – Exercice 2014 - Budget Annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumets à votre approbation le Compte de gestion 2014 du Budget annexe de l'Ilot 22. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2014. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

20) Approbation du compte administratif – Exercice 2014 – Budget Annexe pour le lotissement de l’Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 06 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **30 juin 2015**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l’année 2014.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte Administratif 2014 :

Section d’investissement :

- Dépenses de l’exercice :	979 156.21
- Déficit reporté	941 942.52
- Recettes de l’exercice :	1 053 159.19

Soit un déficit d’investissement de 867 939.54 € inscrit au budget primitif 2015

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l’exercice :	1 090 373.47
- Recettes de l’exercice :	1 090 372.88
- Excédent reporté	0.51

Soit un déficit de fonctionnement de 0.08 € inscrit au budget primitif 2015. »

Principales réalisations :

Maitrise d’œuvre
Travaux de viabilisation
Espaces verts
Travaux dorsale verte
Levées topographiques. »

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget annexe Ilot 22, demande à Madame BEDU, doyenne d’âge, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l’UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

21) Affectation du résultat – Exercice 2014 – Budget Annexe pour le lotissement de l’Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Monsieur SUPPLISSON: « Les résultats du Compte Administratif sont les suivants :

- Section d’investissement	
Déficit	867 939.54 €
- Section de fonctionnement	
Déficit	0.08 €

Je vous propose d’autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2014 comme suit :

- Dépenses	Compte 001	déficit d’investissement	867 939.54 €
- Dépenses	Compte 002	déficit de fonctionnement	0.08 €

Ces résultats ont été inscrits au BP 2015 ».

Délibération votée à l’UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

22) Transfert du Budget eau potable - Commune d'Amilly - Transfert résultats de clôture – Transfert solde redevance pollution - Mise à disposition des biens – Autorisation à Monsieur le Président de signer le procès-verbal de mise à disposition

Monsieur SUPPLISSON : « La prise de compétence eau potable par l'AME s'est opérée le 01/01/2014.

Par délibération n° 4/2014 du 17 décembre 2014 d'une part, la commune d'Amilly a décidé de transférer à l'Agglomération :

- Le solde de l'amortissement sur 5 ans du remboursement de la redevance de pollution domestique de 31 900 €, réglé en 2011, soit 3/5 de 31 900 € = 19 140 €
- La retenue de garantie, d'un montant de 3533.11 € déjà réglée par la commune, et que le comptable virera à l'Entreprise Vauvelle, titulaire du marché de travaux de reprise de branchements plomb n° PA10/05, en fin de garantie de parfait achèvement.
- Son droit à récupération de la TVA, d'une valeur de 5 263.68 €, sur des travaux de reprise de branchement plomb, réglés à l'entreprise Vauvelle, ainsi que les travaux en cours pour un montant de 32 119.18 €
- L'obligation de remboursement du trop-perçu sur la part de la participation pour voirie et réseaux (PVR) de 4 088 €, perçue par la ville en 2013, au titre des travaux d'établissement des réseaux d'eau potable rue du carré. Le montant du remboursement sera liquidé au vu du montant définitif des travaux.

L'excédent net de 75 122.62 € sera transféré d'autre part sur le budget principal de la ville d'Amilly.

Enfin, la commune d'Amilly met à disposition des réseaux d'adduction d'eau, d'une valeur brute de 1 108 048.06 € et transfère les amortissements de 311 932.12 €, soit une valeur nette de 796 115.94 €.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition avec la commune d'Amilly. »

Délibération votée à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

23) Transfert du Budget eau potable - Commune de Villemandeur – Autorisation à Monsieur le Président de signer le procès-verbal de mise à disposition des biens

Monsieur SUPPLISSON : « La prise de compétence Eau potable par l'AME s'est opérée le 1er janvier 2014. Par délibération n° 201488, la commune de Villemandeur a décidé de transférer à l'AME les résultats de clôture du Budget Eau 2013 et le solde de la redevance pollution.

Par délibération 2014167 du 25 novembre 2014, la commune de Villemandeur transfère l'ensemble des immobilisations de la commune pour le service distribution d'eau potable dont la Valeur brute au 31 décembre 2013 est de 357 197.55 € et la valeur nette au 31 décembre 2013 de 291 430.31 €.

Par délibération, la commune de Villemandeur a décidé de transférer :

Une subvention du Département d'un montant de 10 798.00 € amortie en 2013 pour 215.96 € (article 13913)

Une subvention du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PVR) d'un montant de 9 317.78 € amortie en 2013 pour 127.69 € (article 13933). »

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens. »

Délibération votée à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

24) Transfert du Budget eau potable Commune de Pannes - Transfert résultats de clôture Transfert des subventions d'investissement - Mise à disposition des biens - Autorisation à Monsieur le Président de signer le procès-verbal de mise à disposition

Monsieur SUPPLISSON : « La prise de compétence eau potable par l'AME s'est opérée le 01/01/14. Par délibération n° 2014/6/74 du 19 novembre 2014, la commune de Pannes a mis à disposition de l'AME les immobilisations nécessaires à l'exercice de la compétence pour une valeur nette de 71 960.15 €.

L'excédent de fonctionnement de 94 565.66 € et celui d'investissement de 5 108.97 € seront transférés sur le budget principal de la ville de Pannes.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le Procès-Verbal de mise à disposition, à intervenir, avec la commune de Pannes. »

Délibération votée à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

25) Aide d'urgence au Népal

Monsieur SUPPLISSON : « Monsieur le Président propose une aide d'urgence de 5 000 € afin que l'Agglomération Montargoise Et rives du loing participe au soutien humanitaire en faveur du Népal touché par plusieurs répliques de séisme depuis le 25 avril 2015.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à verser cette somme à Action contre la Faim. »

Monsieur DOOR estime qu'il est toujours possible de faire plus, mais que l'important est d'agir. L'association Action contre la faim est demandeuse. Il suggère que l'AME remplace les communes en participant à ce soutien humanitaire.

Délibération votée à l'UNANIMITE.

26) Autorisation à Monsieur le Président de verser un fonds de concours à la commune de Villemandeur pour l'aménagement d'une maison médicalisée

Monsieur SUPPLISSON : « Suite à la demande de professionnels de santé en recherche de locaux professionnels adaptés à leurs activités, la Mairie de Villemandeur a décidé d'aménager une maison médicalisée sur la commune.

Ces locaux professionnels permettent d'accueillir une sage-femme, trois infirmiers, un podologue, un psychologue et un posticheur.

Dans ce cadre, la Mairie de Villemandeur sollicite un fonds de concours auprès de l'AME de 10 000 €.

Le plan de financement définitif est le suivant :

	Plan de financement définitif
DEPENSES	31 892,45 €

Fouritures de matériel HT	21 615,00 €
Main d'œuvre	
TOTAL	53 507,45 €
RESSOURCES	10 000,00 €
Fonds de concours AME	43 507,45 €
Autofinancement	
TOTAL	53 507,45 €

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à verser un fonds de concours de 10 000 € à la commune de Villemandeur dans le cadre de l'aménagement de cette maison médicalisée. »

Monsieur NOTTIN remarque l'absence de médecins généralistes, de dentistes, de dermatologues, d'ophtalmologues dans les maisons de santé. Il s'agit pourtant d'une priorité absolue. Il est favorable à la création d'un centre de santé publique qui permettrait de faire venir des médecins généralistes dont le territoire manque cruellement. Il alerte sur l'effet d'aubaine systématique de dépenser de l'argent public dans des projets qui ne correspondent pas à l'urgence.

Monsieur DOOR lui recommande de trouver des médecins, mais ces professionnels de santé ne viennent pas davantage dans le public que dans le privé.

Délibération votée à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

AFFAIRES GENERALES

27) Modification de la composition d'une commission permanente de l'AME

Monsieur DOOR : « A la demande de la Mairie de Chalette-sur-Loing, il est proposé de remplacer Madame Sema CINAR par Monsieur Michel POMPON au sein de la Commission des Affaires Culturelles.

Je vous propose d'appliquer l'article L5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet aux conseillers municipaux des communes membres de siéger au sein des commissions permanentes de l'AME.

Toute élection ou désignation doit s'opérer à bulletin secret, je vous prie donc de bien vouloir procéder à ce vote. »

Le Conseil, à l'UNANIMITE (55 voix), approuve la modification des commissions permanentes et obligatoires de l'AME comme suit :

Commission des Affaires Culturelles :

Vice-Président responsable de la Commission : Bernadette ABSOLU

AMILLY :	Baudouin ABRAHAM, Lucie PEYRIDIEU (CM)
CEPOY :	Marie-Thérèse LELOUP
CHALETTE-SUR-LOING :	Liliane BERTHELIER, Michel POMPON (CM)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	France CHAPILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY :	Fabienne LANGRAND
LOMBREUIL :	Sylvie SELZER (Adjointe)
MONTARGIS :	Jean-René COQUELIN (CM), Viviane JEHANNET

MORMANT-SUR-VERNISSON : Edith PLANCHERON (Adjointe)
PANNES : Arlette PROCHASSON
PAUCOURT : Muriel PARASKIOVA
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Michelle DARDELET
SOLTERRE : Isabelle POUMARAT (Adjointe)
VILLEMANDEUR : Brigitte GADAT-KULIGOWSKI, Jean-François DUPORT (Adjoint)
VIMORY : Bernadette ABSOLU

28) Désignation des représentants de l'AME auprès d'un organisme extérieur

Monsieur DOOR : « Je vous propose de procéder à la désignation des représentants de la Communauté auprès de l'organisme extérieur Association DREAM.

Toute élection ou désignation doit s'opérer à bulletin secret, je vous prie donc de bien vouloir procéder à ce vote. »

Le Conseil, à l'UNANIMITE (55 voix), approuve la désignation des représentants de l'AME auprès de l'association DREAM, comme suit :

Association DREAM (Découverte du Rugby dans les Ecoles de l'Agglomération Montargoise)

1 titulaire : François SAILLARD

1 suppléant : Eric GODEY

29) Modification au tableau des effectifs

Monsieur DOOR : « Un emploi d'attaché territorial à temps complet (catégorie A) avait été créé par délibération en date du 18 décembre 2014, pour permettre le recrutement d'un Responsable du service commun mutualisé ADS.

Le candidat retenu, après mise en concurrence dans le cadre de la procédure de recrutement est titulaire d'un grade catégorie B : Rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Afin de procéder à la nomination du responsable du service d'instruction des ADS, je vous propose de créer un emploi de catégorie de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie B). »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

CONSEIL DU 28 MAI 2015	cal	postes pourvus au 01/05/2014	Postes créés au 15/05/2014	postes pourvus au 04/06/2014	Postes créés au 26/09/2014	Postes pourvus au 01/12/2014	Postes créés au 18/12/2014	Postes pourvus au 01/03/2015	Postes créés au 01/04/2015	Postes pourvus au 01/05/2015	Postes créés au 01/06/2015	Dont contractuels
Emplois fonctionnels												
DGS Com d'Agglo. 40 à 80 000 hab	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
DGA Comm d'Agglo 40 à 150 000 hab	A	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0
Directeur de Cabinet		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Filière administrative												
Administrateur territorial	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Directeur Territorial	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Attaché principal	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Attachés territoriaux	A	10	11	11	11	11	13	11	13	11	13	7
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	2	3	3	3	3	3	3	4	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	5	3	4	2	4	2	4	2	4	0
Rédacteurs	B	6	8	7	8	7	13	8	9	8	9	1
Adjoints admin ppaux 1ère classe	C	3	3	3	3	3	3	2	4	2	4	0
Adjoints admin ppaux 2ème classe	C	2	2	2	7	7	7	7	8	7	8	0
Adjoints administratifs 1ère cl.	C	13	17	13	17	8	12	7	12	7	12	0
Adjoints adm 2ème cl.	C	14	14	14	14	14	14	13	15	13	15	0
Filière culturelle												
Conservateur des biblio en chef	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Conservateur des biblio	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	A	3	4	3	4	3	4	3	4	3	4	0
Attachés de conservation	A	2	3	2	3	2	3	3	3	3	3	1
Assistants de conserv ppal de 1ère cl	B	1	2	1	2	2	3	3	3	3	3	0

Assistant de conserv ppal de 2è cl	0	3	4	3	4	1	4	1	4	1	4	1	4	0
Assistants conservation	B	0	2	0	2	0	2	2	2	2	2	2	2	0
Adjoint du patri/ppal 1ère cl.	C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
Adjoint du patri/ppal 2ème cl	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine de 1ère cl.	C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Adjoint territ/ patri 2ème cl.	C	3	6	3	6	3	6	3	6	3	6	3	6	0
Fillière sportive														
Conseiller des APS	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Educateur APS PPAL 1ère cl	B	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Educateur APS PPAL 2è cl.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur APS	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fillière technique														
Ingénieur en chef de clas except	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Ingénieur principal	A	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
Ingénieurs territoriaux	A	4	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	0
Technicien ppal 1ère classe	B	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4
Technicien ppal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Techniciens	B	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
agent de maître principal	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Agent de maîtrise	C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Adjoint technique ppal de 1è clas	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique ppal de 2è cl	C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
adjoints techniques 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques 2ème classe	C	7	8	7	8	4	8	6	8	6	8	6	8	0
Adjoint technique 2ème cl 22/35	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Fillière Animation														

30) Création du service instruction des autorisations d'urbanisme - Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention avec la Direction Départementale des Territoires

Monsieur DOOR : « Par délibération n° 15-74 du 26 mars 2015, le Conseil communautaire de l'AME a décidé, à compter du 1^{er} avril 2015 de mettre en place un service commun, pour assurer la mission d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS).

Ce service est chargé d'instruire, notamment les actes de déclarations préalables (DP), les permis d'aménager (PA), les permis de construire (PC), les permis de démolir (PD) et les certificats d'urbanisme (CU b) des communes de l'AME et des intercommunalités voisines, sur demandes préalables.

Pour ce faire, il convient maintenant de mettre en place une convention entre la Direction Départementale des Territoires et l'AME pour la reprise de l'instruction des actes d'urbanisme par l'AME.

Cette convention applicable à compter du 1^{er} juillet 2015 règle les modalités techniques du transfert de l'activité à l'AME.

Je vous demande de bien vouloir approuver les termes de cette convention et de m'autoriser à la signer avec la Direction Départementale des Territoires. »

Madame DELAPORTE prévient que les élus châlettois ne prendront pas part au vote.

Délibération votée à l'UNANIMITE (Mesdames et Messieurs DELAPORTE avec pouvoir de Monsieur ÖZTÜRK, PEPIN avec pouvoir de Monsieur DEMAUMONT, CLEMENT, RAMBAUD avec pouvoir de Monsieur GABORET, HEUGUES, BERTHELIER ne prennent pas part au vote).

CULTURE

31) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec la ville d'Amilly pour la mise à disposition de l'Espace Jean Vilar

Madame ABSOLU : « L'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME) et la Ville d'Amilly collaborent régulièrement en ce qui concerne la mise à disposition des locaux de l'Espace Jean Vilar (EJV) et la mutualisation de moyens techniques et humains afin d'offrir le meilleur service possible aux spectateurs de leurs saisons respectives.

Pour poursuivre leur collaboration, l'AME et la Ville d'Amilly souhaitent signer une convention qui les unit et qui fixe d'une part le cadre de l'utilisation des locaux et installations de l'Espace Jean Vilar (EJV) et d'autre part, le cadre selon lequel les employés de l'Espace Jean Vilar et de l'AME peuvent vendre des billets pour les deux structures.

Ainsi, les services des deux collectivités vous proposent la signature d'une convention, de nature à préciser les obligations et les droits de chacun lors de la mise à disposition de l'Espace Jean Vilar et de la mutualisation de la billetterie.

En ce qui concerne la mise à disposition de l'EJV, cette convention indique à nouveau le traitement particulier de l'AME, en établissant notamment la gratuité et un niveau de priorité élevé pour la réservation de l'EJV. Elle est également le gage d'un déroulement harmonieux de la manifestation, dans le respect des installations et de l'organisation fonctionnelle du lieu.

En résumé, ce texte règle les questions pratiques et réglementaires issues des fréquentes collaborations des deux collectivités dans ce domaine.

Je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la convention d'utilisation de l'Espace Jean Vilar et d'autoriser Monsieur le Président à la signer avec la ville d'Amilly. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

32) Actualisation du règlement intérieur du Tivoli

Madame ABSOLU : « Le règlement intérieur et les tarifs de la salle du Tivoli n'ont pas été modifiés depuis 2009.

Il convient donc de les adapter pour simplifier la relation avec les demandeurs et amortir au mieux les dépenses directes liées à l'utilisation de la salle et de ses annexes.

Ainsi il est créé un forfait ménage pour les utilisateurs.

Le document est formellement adapté au règlement de sécurité des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Enfin les tarifs de location sont simplifiés et le coût des prestations et des permanences est homogénéisé.

Je vous propose d'actualiser le règlement intérieur et d'approuver les nouveaux tarifs de location du Tivoli. »

Monsieur NOTTIN souhaiterait savoir en quoi consiste « amortir au mieux les dépenses directes liées à l'utilisation de la salle », en quoi se traduit concrètement le forfait ménage et le coût des prestations et permanences homogénéisées. Quelles vont être les conséquences concrètes en ce sens ?

Monsieur DOOR rappelle que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2009. Il convient de les adapter. Le forfait ménage est instauré car il faut bien que les utilisateurs restituent les lieux dans l'état trouvé. Les coûts des prestations et permanences techniques sont liés aux frais de régie technique.

Madame ABSOLU communique les tarifs :

LOCATION DES SALLES DU TIVOLI

	Tarifs/Jour	Caution
Amplitude inférieure à 8 heures	200 €	1000 €
Amplitude supérieure ou égale à 8 heures	450 €	1000 €

La caution sera exigée dans tous les cas.

TARIF HORAIRE POUR LES PRESTATIONS ET LES PERMANENCES TECHNIQUES

23 € par technicien.

FORFAIT MENAGE

60 € par intervention.

Monsieur NOTTIN constate que la création d'un forfait ménage fait augmenter les dépenses de l'utilisateur.

Monsieur DOOR observe qu'il est nécessaire que les locataires rendent la salle propre.

Madame GABRIELLE demande si ce forfait ménage devra être réglé par les associations qui bénéficient d'une gratuité annuelle.

Monsieur DOOR confirme. Les associations locales bénéficient d'une gratuité annuelle sur la location de la salle, mais les frais techniques et le forfait ménage devront être payés.

Délibération votée à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

33) Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer à l'association « la Brigade verte » une subvention et de signer la convention afférente

Madame ABSOLU : « L'association « La brigade verte » a pour missions d'informer et de sensibiliser les promeneurs et autres publics au respect de l'environnement, de la forêt et des plans d'eau, dans la forêt domaniale de Montargis.

L'association, composée d'une équipe cavalière et d'une équipe cycliste, intervient lors de manifestations d'envergure identifiées (randonnées organisées par l'association « les roues dans l'AME », les Virades de l'espoir en septembre, la Paucourtoise en octobre, la Transgâtinaise en octobre, la Montargoise en novembre).

Pour le budget primitif 2015, est inscrit un crédit de 8730 € pour cette opération.

Je vous propose d'approuver le partenariat avec l'association « La brigade verte » et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs afférente à l'exercice 2015. »

Madame GABRIELLE demande quels types de dépenses couvrent cette subvention et par ailleurs, quel lien est fait entre la brigade verte et l'ONF au sujet des dépôts de déchets sauvages. Qui intervient en dehors des manifestations organisées par la brigade verte ?

Madame ABSOLU indique que l'AME s'engage à mettre à disposition de l'association des tenues vestimentaires, des GPS, des trousse de secours...

Monsieur DELAVEAU annonce que l'ONF et l'ESAT d'Amilly ont établi une convention pour ramasser les dépôts sauvages, mais cela représente un coût.

Monsieur DOOR rappelle que la brigade verte a une mission de prévention et d'information de la population afin de la sensibiliser. Le public est satisfait de ces actions.

Délibération votée à l'UNANIMITE.

POLITIQUE DE LA VILLE

34) Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Mille Sourires pour le projet « Aide à l'expression française » et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Les contours précis de la nouvelle géographie prioritaire ont été publiés par le Ministère le 1^{er} janvier 2015.

Afin de définir de nouveaux axes stratégiques et objectifs, l'AME a engagé un travail de diagnostic. Ce travail, auquel les acteurs de terrain seront associés, débouchera sur la signature d'un Contrat de Ville Intercommunal d'ici la fin du premier semestre 2015.

Monsieur FUJS quitte la séance à 19 h.

Ce délai de signature, incompatible avec la mise en œuvre des actions sur le terrain, a amené l'Agglomération Montargoise Et rives du loing à envisager la diffusion d'un appel à projets ouvert aux actions en reconduction dans le domaine de « L'accès aux droits », « L'accès à l'emploi » et « la réussite éducative » dans les 4 quartiers prioritaires sur les communes de Châlette sur Loing et Montargis.

Le Comité de Pilotage a validé le 30 mars dernier, la programmation 2015 du Contrat de Ville sur la base de l'enveloppe contractualisée à hauteur de 200 000 € notifiée par l'ACSE au titre des actions de fonctionnement.

Ainsi, les membres de ce comité ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'association MILLE SOURIRES intitulée « Aide à l'expression française ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et l'Égalité des chances à hauteur de 2 775 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 2 775 €.

L'action consiste à aider les mamans accueillies au sein de l'association, à soutenir les enfants dans leurs devoirs.

En effet, les bénévoles de Mille Sourires ont constaté que les enfants servaient souvent d'interprètes auprès de leurs parents pour traduire le français en la langue d'origine.

Suite à ce constat et à la demande des mamans, l'association souhaite mettre en place des ateliers d'aide à l'expression française qui compteront une quarantaine de personnes :

- arméniennes,
- géorgiennes,
- kosovares,
- bosniaques,
- tchéchènes,
- nigérianes,
- sénégalaises,
- bulgares.

Les ateliers se dérouleront toute l'année à raison de 2 heures 30 par atelier 5 fois par semaine, au siège de l'association, à la Résidence COALLIA et à l'Auberge de Cepoy.

Le résultat attendu est de mettre en place le projet initial, à savoir le soutien scolaire en présence des mamans afin qu'elles prennent en main leur rôle éducatif.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 2 775 € à l'association Mille sourires et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Madame GABRIELLE demande des précisions sur la manière dont se discute ce nouveau contrat de ville, et sur le calendrier de sa signature. Les quatre quartiers prioritaires évoqués ont été annoncés en juillet dernier. Or, la loi de février 2014 prévoyait pour l'établissement de ces contrats de ville une forte participation des habitants pour la co-construction du contrat et de son pilotage, notamment par la création de conseils citoyens dans chaque quartier concerné.

Le cadre de référence nationale pour la constitution de ces conseils a été publié en juillet dernier et demandait une phase de diagnostic des pratiques participatives existantes. Où en est cette phase de diagnostic ? De quelle manière les habitants des quartiers ont-ils été associés au contenu de ce contrat qui doit être signé prochainement ? Elle est étonnée d'apprendre que la programmation a semble-t-il déjà été validée par le comité de pilotage.

Monsieur DOOR a préparé un dossier pour répondre aux demandes de Madame GABRIELLE. Il reprend le calendrier et l'historique du projet. Le comité de pilotage réunit les associations, l'Etat, les bailleurs sociaux et des habitants. Des réunions de quartier ont en effet été effectuées. Pour obtenir l'enveloppe financière, il convenait d'avancer très vite et agir avant la fin du premier semestre. L'Etat n'a communiqué le périmètre qu'en janvier. Entre la loi, le décret, et l'application sur le terrain c'était difficile. Les mairies de Montargis et Châlette-sur-Loing ont dû discuter avec l'Etat pour pouvoir améliorer et agrandir le périmètre géographique. L'Etat était prêt à réduire le périmètre au maximum. L'AME a réussi à obtenir quatre quartiers prioritaires, au lieu de trois. L'AME ne peut pas répondre à des associations dès l'instant où celles-ci n'œuvrent pas sur ces quartiers prioritaires.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

35) Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association CIDFF et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Les contours précis de la nouvelle géographie prioritaire ont été publiés par le Ministère le 1^{er} janvier 2015.

Afin de définir de nouveaux axes stratégiques et objectifs, l'AME a engagé un travail de diagnostic. Ce travail, auquel les acteurs de terrain seront associés, débouchera sur la signature d'un Contrat de Ville Intercommunal d'ici la fin du premier semestre 2015.

Ce délai de signature, incompatible avec la mise en œuvre des actions sur le terrain, a amené l'Agglomération Montargoise Et rives du loing à envisager la diffusion d'un appel à projets ouvert aux actions en reconduction dans le domaine de « L'accès aux droits », « L'accès à l'emploi » et « la réussite éducative » dans les 4 quartiers prioritaires sur les communes de Châlette sur Loing et Montargis.

Le Comité de Pilotage a validé le 30 mars dernier, la programmation 2015 du Contrat de Ville sur la base de l'enveloppe contractualisée à hauteur de 200 000 € notifiée par l'ACSE au titre des actions de fonctionnement.

Ainsi, les membres de ce comité ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) intitulée « *Permanences décentralisées au pôle d'accès aux droits* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et l'Égalité des chances, à hauteur de 5 300 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 5 300 €.

Le projet consiste à maintenir les permanences juridiques de proximité afin de permettre à toutes femmes issues des quartiers prioritaires de bénéficier d'un accès facilité à l'information, spécifiquement sur des questions liées au droit de la famille.

Fréquences des permanences :

Espace Mutli-services de l'AME : tous les mardis de 14h00 à 16h30.

CCAS (Chalette et Montargis) : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de 15h00 à 17h00.

Centre Nelson Mandela : tous les jeudis.

Problèmes auxquels les habitants des quartiers prioritaires sont confrontés :

- 50 % pour des questions sur les unions, ruptures et garde d'enfants,
- 16.6 % pour des questions de droit et de procédures,
- 16.5 % pour des violences,
- 5.3 % pour des questions de droit du travail.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de **5 300 €** à l'association CIDFF et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

36) Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Loiret (CDAD) et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Les contours précis de la nouvelle géographie prioritaire ont été publiés par le Ministère le 1^{er} janvier 2015.

Afin de définir de nouveaux axes stratégiques et objectifs, l'AME a engagé un travail de diagnostic. Ce travail, auquel les acteurs de terrain seront associés, débouchera sur la signature d'un Contrat de Ville Intercommunal d'ici la fin du premier semestre 2015.

Ce délai de signature, incompatible avec la mise en œuvre des actions sur le terrain, a amené l'Agglomération Montargoise Et rives du loing à envisager la diffusion d'un appel à projets ouvert aux actions en reconduction dans le domaine de « L'accès aux droits », « L'accès à l'emploi » et « la réussite éducative » dans les 4 quartiers prioritaires sur les communes de Châlette sur Loing et Montargis.

Le Comité de Pilotage a validé le 30 mars dernier, la programmation 2015 du Contrat de Ville sur la base de l'enveloppe contractualisée à hauteur de 200 000 € notifiée par l'ACSE au titre des actions de fonctionnement.

Ainsi, les membres de ce comité ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) intitulée « *Information juridique en droit du travail* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et l'Égalité des chances à hauteur de 1 500 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de **1 500 €**.

En raison de la situation économique actuelle, les demandes des usagers portent essentiellement sur le droit du travail.

Le projet consiste donc à informer les personnes de leurs droits et leurs obligations afin d'améliorer leurs employabilités et/ou de les maintenir dans leur emploi actuel.

A ce jour, les usagers de l'AME se rendent au point visioconférence du Beaunois. A compter du mois de juin 2015, une borne sera installée au sein de l'EMA (Equipement Multiservices de

l'AME).

Pour pallier à ce manque, des permanences sont assurées une fois par semaine par le CDAD au sein de l'EMA.

Horaires et jours de déroulement de l'action :

- Lundi de 14h à 17h
- Mardi de 14h à 17h
- Jeudi de 9h à 12h

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association CDAD et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

37) Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'APAGEH et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Les contours précis de la nouvelle géographie prioritaire ont été publiés par le Ministère le 1^{er} janvier 2015.

Afin de définir de nouveaux axes stratégiques et objectifs, l'AME a engagé un travail de diagnostic. Ce travail, auquel les acteurs de terrain seront associés, débouchera sur la signature d'un Contrat de Ville Intercommunal d'ici la fin du premier semestre 2015.

Ce délai de signature, incompatible avec la mise en œuvre des actions sur le terrain, a amené l'Agglomération Montargoise Et rives du loing à envisager la diffusion d'un appel à projets ouvert aux actions en reconduction dans le domaine de « L'accès aux droits », « L'accès à l'emploi » et « la réussite éducative » dans les 4 quartiers prioritaires sur les communes de Châlette sur Loing et Montargis.

Le Comité de Pilotage a validé le 30 mars dernier, la programmation 2015 du Contrat de Ville sur la base de l'enveloppe contractualisée à hauteur de 200 000 € notifiée par l'ACSE au titre des actions de fonctionnement.

Ainsi, les membres de ce comité ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'Association Pour l'Avenir du Gâtinais Et de ses Habitants (APAGEH) intitulée « *AME Environnement* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et l'Égalité des chances à hauteur de 25 000 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 25 000 €.

Il s'agit de poursuivre le chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie.

L'objectif est de permettre à 16 personnes, dont 10 jeunes sans qualification ni expérience professionnelle, d'acquérir une première expérience et des savoir-faire.

Le projet de 2015 concernera des chantiers d'entretien de l'environnement (rivières, zones humides, espaces boisés, espaces verts) et la poursuite du chantier jardin potager-verger bio situé près du lac des Closiers (culture, vente, réalisation de petits aménagements, animations).

Les personnes embauchées, sous contrats CDD d'une durée de 6 mois renouvelable 2 fois, travaillent par petites équipes constituées de 5 personnes (4 ouvriers en postes d'insertion sous la responsabilité d'un chef d'équipe qualifié). Ils bénéficient d'un accompagnement social effectué par une accompagnatrice socioprofessionnelle.

Les chantiers sont encadrés par des techniciens qualifiés de l'association (6 encadrants techniques : 4 pour les chantiers « environnement » et 2 pour le « jardin potager »).

La durée du travail est de 24 heures par semaine soit 3 journées entières de 8h15 à 16h00. Les trajets atelier-chantier se font à partir des locaux de l'A.P.A.GEH dans un véhicule de l'association et les repas sont pris en commun (autant de dispositions qui favorisent la socialisation).

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de **25 000 €** à l'APAGEH et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Monsieur NOTTIN demande pourquoi ces recrutements sont à durée déterminée.

Madame BUTOR répond qu'il s'agit de contrats d'insertion par l'activité économique, donc des contrats temporaires d'accès à l'emploi. Il n'est pas possible de faire autrement.

Délibération votée à l'**UNANIMITE** (Abstention : Monsieur NOTTIN – Madame BUTOR ne prend pas part au vote).

38) Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Formation Accueil Promotion (FAP) pour le projet « Chantier d'insertion ICARE » et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Les contours précis de la nouvelle géographie prioritaire ont été publiés par le Ministère le 1^{er} janvier 2015.

Afin de définir de nouveaux axes stratégiques et objectifs, l'AME a engagé un travail de diagnostic. Ce travail, auquel les acteurs de terrain seront associés, débouchera sur la signature d'un Contrat de Ville Intercommunal d'ici la fin du premier semestre 2015.

Ce délai de signature, incompatible avec la mise en œuvre des actions sur le terrain, a amené l'Agglomération Montargoise Et rives du loing à envisager la diffusion d'un appel à projets ouvert aux actions en reconduction dans le domaine de « L'accès aux droits », « L'accès à l'emploi » et « la réussite éducative » dans les 4 quartiers prioritaires sur les communes de Châlette sur Loing et Montargis.

Le Comité de Pilotage a validé le 30 mars dernier, la programmation 2015 du Contrat de Ville sur la base de l'enveloppe contractualisée à hauteur de 200 000 € notifiée par l'ACSE au titre des actions de fonctionnement.

Ainsi, les membres de ce comité ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'association Formation Accueil Promotion (FAP) intitulée « *chantier d'insertion ICARE* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et l'Égalité des chances à hauteur de 15 000 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 15 000 €.

Le chantier ICARE a été créé en 2005, et s'inscrit depuis la phase de production jusqu'à l'accompagnement individuel des salariés dans une logique de développement durable (environnemental, social et économique).

Au-delà de cet aspect, l'action a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi.

Les objectifs visés par le chantier sont :

- De proposer un emploi dans le cadre de CDD de 24 heures par semaine.
- D'assurer une activité de production qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.
- D'amener progressivement les salariés à trouver des solutions à leurs difficultés dans le cadre d'un accompagnement.
- De permettre un retour à l'emploi durable.
- De rendre autonome et de responsabiliser les personnes dans leurs démarches.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association FAP et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

39) Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Croix Rouge Française (projet « Vestiboutique ») et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Les contours précis de la nouvelle géographie prioritaire ont été publiés par le Ministère le 1^{er} janvier 2015.

Afin de définir de nouveaux axes stratégiques et objectifs, l'AME a engagé un travail de diagnostic. Ce travail, auquel les acteurs de terrain seront associés, débouchera sur la signature d'un Contrat de Ville Intercommunal d'ici la fin du premier semestre 2015.

Ce délai de signature, incompatible avec la mise en œuvre des actions sur le terrain, a amené l'Agglomération Montargoise Et rives du loing à envisager la diffusion d'un appel à projets ouvert aux actions en reconduction dans le domaine de « L'accès aux droits », « L'accès à l'emploi » et « la réussite éducative » dans les 4 quartiers prioritaires sur les communes de Châlette sur Loing et Montargis.

Le Comité de Pilotage a validé le 30 mars dernier, la programmation 2015 du Contrat de Ville sur la base de l'enveloppe contractualisée à hauteur de 200 000 € notifiée par l'ACSE au titre des actions de fonctionnement.

Ainsi, les membres de ce comité ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de la Croix Rouge Française intitulée « Carré Rouge – Vestiboutique ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances, à hauteur de 3 500 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 3 500 €.

La Vestiboutique est née d'une réflexion menée avec les partenaires du groupe de travail soutenue par la Cellule Locale d'Insertion sur le thème « Public très éloigné de toute activité professionnelle » autour des besoins réels concernant l'insertion des femmes par l'activité dans le bassin de l'Agglomération Montargoise.

Partant du constat que la Croix Rouge Française reçoit énormément de dons de vêtements et linges divers, un groupe de travail de bénévoles de la Croix Rouge de Montargis s'est donc réuni pour étudier la mise en place d'un dispositif créant de l'activité autour du textile...

Cette structure a pour objectif de répondre aux nombreuses demandes de personnes en situation de précarité qui sont désireuses par souci de dignité, d'effectuer un vrai geste d'achat même si les sommes sont symboliques. Elle permet également l'insertion professionnelle de bénéficiaires de minima sociaux.

En 2014, l'amplitude horaire de la Boutique est passée de 17h00 à 22h30 répartie sur 5 jours (du mardi au samedi).

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 657 4

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 3 500 € à la Croix rouge française et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

40) Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association Boutique de Gestion du Loiret (BGE) et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Les contours précis de la nouvelle géographie prioritaire ont été publiés par le Ministère le 1^{er} janvier 2015.

Afin de définir de nouveaux axes stratégiques et objectifs, l'AME a engagé un travail de diagnostic. Ce travail, auquel les acteurs de terrain seront associés, débouchera sur la signature d'un Contrat de Ville Intercommunal d'ici la fin du premier semestre 2015.

Ce délai de signature, incompatible avec la mise en œuvre des actions sur le terrain, a amené l'Agglomération Montargoise Et rives du loing à envisager la diffusion d'un appel à projets ouvert aux actions en reconduction dans le domaine de « L'accès aux droits », « L'accès à l'emploi » et « la réussite éducative » dans les 4 quartiers prioritaires sur les communes de Châlette sur Loing et Montargis.

Le Comité de Pilotage a validé le 30 mars dernier, la programmation 2015 du Contrat de Ville sur la base de l'enveloppe contractualisée à hauteur de 200 000 € notifiée par l'ACSE au titre des actions de fonctionnement.

Ainsi, les membres de ce comité ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'association Boutique de Gestion du Loiret intitulée « *Accompagnement des porteurs de projet des quartiers sensibles vers la création d'entreprise* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et l'Égalité des chances à hauteur de 5 000 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 5 000 €.

Ce projet a pour objectif d'accompagner des créateurs d'entreprises issus des quartiers prioritaires afin de leur permettre de déterminer ou de mettre en place un projet de création ou de reprise d'entreprise.

En 2015, l'accompagnement se déroulera en trois axes :

1. Actions de sensibilisation qui vont permettre l'émergence de projets professionnels (Forum de l'emploi, sessions collectives d'information etc...),
2. Accompagnements individualisés vers la création d'entreprise (suivi des porteurs tout au long du parcours de création),

3. Formation à la création d'entreprise (comptabilité, communication, gestion).

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Boutique de gestion et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

41) Contrat de ville : Programmation 2015 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association IMANIS Insertion (projet « Boutique et Partage ») et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Les contours précis de la nouvelle géographie prioritaire ont été publiés par le Ministère le 1^{er} janvier 2015.

Afin de définir de nouveaux axes stratégiques et objectifs, l'AME a engagé un travail de diagnostic. Ce travail, auquel les acteurs de terrain seront associés, débouchera sur la signature d'un Contrat de Ville Intercommunal d'ici la fin du premier semestre 2015.

Ce délai de signature, incompatible avec la mise en œuvre des actions sur le terrain, a amené l'Agglomération Montargoise Et rives du loing à envisager la diffusion d'un appel à projets ouvert aux actions en reconduction dans le domaine de « L'accès aux droits », « L'accès à l'emploi » et « la réussite éducative » dans les 4 quartiers prioritaires sur les communes de Châlette sur Loing et Montargis.

Le Comité de Pilotage a validé le 30 mars dernier, la programmation 2015 du Contrat de Ville sur la base de l'enveloppe contractualisée à hauteur de 200 000 € notifiée par l'ACSE au titre des actions de fonctionnement.

Ainsi, les membres de ce comité ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'association IMANIS INSERTION intitulée « Boutique & Partage ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et l'Égalité des chances à hauteur de 10 000 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 10 000 €.

Il s'agit de poursuivre le chantier mis en œuvre en 2011 au cœur du quartier du Plateau, dont l'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle de femmes issues principalement des quartiers prioritaires.

Pour ce faire, un coordonnateur, recruté pour l'action, assure l'organisation et le fonctionnement général de la Boutique d'une part, et l'accompagnement de ces femmes dans leurs parcours d'insertion vers un emploi stable et durable, d'autre part.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association IMANIS INSERTION et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Monsieur NOTTIN constate que cette opération a été mise en œuvre en 2011 dans le but de favoriser l'insertion professionnelle. Un bilan est-il connu quant au pourcentage de femmes qui ont pu retrouver un emploi à la sortie du dispositif ? Sont-elles toujours dans la précarité ? L'AME dispose-t-elle de chiffres à ce sujet ?

Monsieur DOOR confirme que des évaluations sont régulièrement effectuées. Les résultats sont positifs. Les opérations d'insertion débouchent bien souvent vers des emplois durables.

Monsieur NOTTIN veut des chiffres précis.

Monsieur DOOR les lui communiquera dans la mesure du possible.

Délibération votée à l'UNANIMITE.

42) Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'AMA et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Les contours précis de la nouvelle géographie prioritaire ont été publiés par le Ministère le 1^{er} janvier 2015.

Afin de définir de nouveaux axes stratégiques et objectifs, l'AME a engagé un travail de diagnostic. Ce travail, auquel les acteurs de terrain seront associés, débouchera sur la signature d'un Contrat de Ville Intercommunal d'ici la fin du premier semestre 2015.

Ce délai de signature, incompatible avec la mise en œuvre des actions sur le terrain, a amené l'Agglomération Montargoise Et rives du loing à envisager la diffusion d'un appel à projets ouvert aux actions en reconduction dans le domaine de « L'accès aux droits », « L'accès à l'emploi » et « la réussite éducative » dans les 4 quartiers prioritaires sur les communes de Châlette sur Loing et Montargis.

Le Comité de Pilotage a validé le 30 mars dernier, la programmation 2015 du Contrat de Ville sur la base de l'enveloppe contractualisée à hauteur de 200 000 € notifiée par l'ACSE au titre des actions de fonctionnement.

Ainsi, les membres de ce comité ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'action de l'Association Montargoise d'Animation intitulée « *Poursuite des actions menées par le Groupe de Réflexion des Parents de l'Agglomération Montargoise sur le thème de « la réussite scolaire »* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et l'Égalité des chances à hauteur de 2 500 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 2 500 €.

Depuis 2 ans (2013-2014), un groupe de parents (GERPAME) s'est régulièrement retrouvé pour réfléchir sur le sujet de la réussite scolaire. Accompagné par une animatrice de l'AMA, ce groupe a effectué un véritable travail de recherche encadré par une anthropologue.

Monsieur LAURENT quitte la séance à 19 heures 10.

Ce projet a pour objectif de créer des temps de rencontre et de dialogue entre parents et professionnels de l'Education Nationale et de travailler conjointement sur des actions favorisant la réussite scolaire.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'AMA et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

43) Contrat de ville : Programmation 2015 - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention au collège Paul Eluard et de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « Les contours précis de la nouvelle géographie prioritaire ont été publiés par le Ministère le 1^{er} janvier 2015.

Afin de définir de nouveaux axes stratégiques et objectifs, l'AME a engagé un travail de diagnostic. Ce travail, auquel les acteurs de terrain seront associés, débouchera sur la signature d'un Contrat de Ville Intercommunal d'ici la fin du premier semestre 2015.

Ce délai de signature, incompatible avec la mise en œuvre des actions sur le terrain, a amené l'Agglomération Montargoise Et rives du loing à envisager la diffusion d'un appel à projets ouvert aux actions en reconduction dans le domaine de « L'accès aux droits », « L'accès à l'emploi » et « la réussite éducative » dans les 4 quartiers prioritaires sur les communes de Châlette sur Loing et Montargis.

Le Comité de Pilotage a validé le 30 mars dernier, la programmation 2015 du Contrat de Ville sur la base de l'enveloppe contractualisée à hauteur de 200 000 € notifiée par l'ACSE au titre des actions de fonctionnement.

Ainsi, les membres de ce comité ont décidé de financer, au regard des priorités définies, l'actions du collège Paul Eluard intitulée « *Classe Relais de l'Agglomération Montargoise* ». Le financement de l'action prévoit outre l'intervention de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et l'Égalité des chances à hauteur de 2 000 €, l'affectation de crédits de l'A.M.E. pour un montant de 2 000 €.

Le dispositif « Classe Relais » a pour objectif de prévenir le décrochage scolaire des élèves.

La « Classe Relais » de l'Agglomération Montargoise accueille 6 élèves par session de 6 à 7 semaines provenant des collèges du bassin de formation et d'éducation du Montargois et ce depuis septembre 2007 (soit environ une douzaine d'établissements scolaires – collèges ou lycées professionnels – élèves de 3^{ème} Prépa. Pro.)

Elle a pour finalité la réalisation des objectifs suivants :

- Favoriser la resocialisation des jeunes par l'apprentissage de la vie sociale et collective,
- La remotivation scolaire : La Classe Relais propose une pédagogie personnalisée intégrant une remise à niveau scolaire.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 6574

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € au collège Paul Eluard et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

44) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Maison de la famille et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « L'association Maison de la Famille, implantée à Montargis depuis plus de 10 ans, œuvre auprès des familles fragilisées par des situations de conflits familiaux.

Après étude de leur bilan financier 2014, ce dernier fait apparaître un compte de résultat déficitaire de 34 727,36 €.

L'origine de ces difficultés remonte au mois de juillet 2010. Lors d'un espace rencontre à St Jean de la Ruelle, une des intervenantes a surpris un père de famille en train d'agresser sa fille.

L'équipe intervenante a signalé la situation. Dès lors, deux enquêtes, policière puis de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), ont profondément déstabilisés l'association.

Face à cette situation de crise, la Maison de la Famille privée tant de moyens humains que financiers a toujours continué son travail de médiation familiale, et ce malgré un climat délétère.

De ce fait, la structure a dû déplorer :

- Des ruptures conventionnelles multiples et successives,
- Une procédure de rupture de contrat,
- La perte des financements d'un poste Cap'Asso à hauteur de 10 000 €,
- Des gels de subventions,
- Des retards dans l'élaboration des demandes de subvention faute de trésorier au sein du Conseil d'Administration,
- Des recrutements pour pallier aux multiples désertions,
- Des recrutements nouveaux : A la demande de la DDCS l'association a dû recruter un intervenant supplémentaire pour 3 familles.

Aujourd'hui, l'association se trouve dans une situation critique qui ne lui permet plus d'assurer ses missions.

Faute de soutien financier rapide et conséquent, le Commissaire aux comptes procédera à un signalement auprès du Président du Tribunal de Grande Instance (TGI), ce qui aura pour conséquence de mettre fin aux actions de la Maison de la Famille auprès de nombreuses familles.

L'imputation budgétaire est la suivante :

➤ Fonction 92 824-Article 657 4.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **24 727 €** à l'association Maison de la Famille et de m'autoriser à signer la convention afférente. »

Monsieur NOTTIN souhaiterait connaître les perspectives à long terme de l'association. Celle-ci joue un rôle décisif dans les droits de visite médiatisés et la médiation familiale. Si l'association était amenée à disparaître, aucune structure n'existe sur le territoire pour assurer ces missions. Les difficultés rencontrées par l'association font suite à une agression sexuelle d'un parent qui s'est déroulée dans les locaux de l'association, générant des dysfonctionnements. Or, le travail de cette structure est très important et nécessaire. L'association va-t-elle réussir à redresser la situation ? L'AME a-t-elle des garanties pour conserver l'association ?

Monsieur DOOR confirme que l'association subit un gel des subventions et la perte de financements Cap'Asso. Des problèmes demeurent pour améliorer le potentiel de personnel, et rechercher de nouvelles subventions. L'AME inscrit le soutien dans le cadre des actions du contrat de ville. Il est possible de maintenir la subvention annuelle, mais à condition que l'Etat accepte le partenariat. La subvention exceptionnelle proposée a pour but d'éviter la liquidation. L'AME doit la soutenir, à défaut, le tribunal dissoudra l'association.

Délibération votée à l'UNANIMITE.

SPORTS

45) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention d'occupation temporaire du vélodrome de la Forêt avec l'association Musik'air

Monsieur SUPPLISSON : « La Présidente de l'association « MUSIK'AIR », organisatrice du Festival du même nom, a sollicité la Communauté d'agglomération pour l'associer à l'organisation du Festival « MUSIK'AIR 2015 » qui aura lieu les 26 et 27 juin 2015.

Considérant la nécessité de finaliser ce partenariat par la signature d'une convention dont l'objet est de fixer les obligations de chacune des deux parties en matière de prestations, d'animation, de responsabilités et d'assurances, de communication et enfin de relations publiques, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention d'occupation temporaire du Vélodrome. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

AFFAIRES ECONOMIQUES

46) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant à la convention relative à l'aide économique en faveur de la société BULLE DE LINGE

Monsieur HAGHEBAERT : « Créée en 2006, la Société « BDL Développement » développe un concept de blanchisserie industrielle spécialisée dans l'entretien du linge et des vêtements des personnes résidant en maison de retraite ou en unité de soins longue durée sous l'enseigne « Bulle de Linge ».

Afin de poursuivre son développement, l'entreprise a construit un 4^{ème} site sur la ZA Arboria, sur la commune de Pannes, pour assurer le nettoyage du linge de clients situés dans un rayon de 200 à 250 km autour de Montargis. Le projet devait s'accompagner de la création de 50 emplois CDI-ETP (contrat à durée indéterminée-équivalent temps plein). A ce jour, la société Bulle de Linge compte un effectif total de 42 salariés et des recrutements nouveaux sont en cours.

Le Département du Loiret et l'AME ont soutenu cette nouvelle implantation et accordé à l'entreprise une subvention totale de 30 000 €.

La société Bulle de Linge est confrontée à de nombreuses difficultés dans son recrutement car cette société propose des profils de poste atypiques : le travail est sollicitant sur le plan physique, les horaires sont particuliers (du lundi au samedi), beaucoup d'heures supplémentaires impliquant une très forte disponibilité... Ces postes s'adressent à un public plutôt féminin.

L'entreprise a sollicité les collectivités pour lui accorder un délai supplémentaire de 18 mois pour finaliser ses engagements.

Le Conseil départemental du Loiret, par son courrier en date du 26/02/2015, a informé l'AME de la décision prise par la Commission Permanente du 30/01/2015 d'accorder un délai supplémentaire à la société Bulle de Linge en reportant la date du terme de la convention tripartite au 31 mai 2016.

Dans ce contexte, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention initiale afin d'accorder un délai supplémentaire à la société BULLE DE LINGE en se calant à la nouvelle échéance validée par le Conseil départemental du Loiret. »

Monsieur NOTTIN souligne que l'aide économique s'accompagnait de l'obligation de créer 50 emplois CDI-ETP. Aujourd'hui, il est mentionné un effectif de 42 salariés sans préciser l'équivalent temps plein. D'autre part, il est évoqué un profil de poste atypique. Il doit être difficile de trouver des employés, car les salaires doivent être peu élevés, générant beaucoup d'heures supplémentaires, une très forte disponibilité, des horaires particuliers, un travail physique. Il est dommage que l'AME aide financièrement une entreprise qui n'arrive pas à trouver d'employés, tellement les conditions de travail sont difficiles.

Monsieur HAGHEBAERT répond que l'entreprise n'a recruté que 42 salariés équivalent temps plein. C'est justement parce que l'effectif de 50 salariés n'est pas atteint que l'avenant de prolongation est nécessaire. Ce délai accordé devrait lui permettre d'embaucher les personnes supplémentaires.

Monsieur DOOR indique que les recrutements sont réalisés en lien avec Pôle Emploi et la Mission locale. Ce sont majoritairement des jeunes femmes.

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Opposition : Monsieur NOTTIN).

47) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant à la convention relative à l'aide économique en faveur de la société CML

Monsieur HAGHEBAERT : « La société CML (Consortium de Matériel pour Laboratoires) est spécialisée dans la distribution de dispositifs médicaux à usage unique pour les laboratoires de biologie, de recherche, d'agro-alimentaire... Suite à un important sinistre qui a ravagé son immeuble de Nemours, elle s'est installée dans l'immeuble « GICRAM » disponible à Pannes (Arboria 1).

L'installation de cette activité de logistique s'est traduite par le transfert de 24 personnes de Seine et Marne et par l'embauche, à l'échelle locale, de 10 collaborateurs sous 3 ans.

Afin de conforter l'entreprise dans son choix de s'implanter durablement à Pannes et d'y développer son activité et les emplois qui s'y rapportent, par sa délibération n°11-37 du 03/04/2011, l'AME a accordé une aide à l'implantation de 75.000 € (partagée à parts égales entre l'AME et le Conseil général du Loiret). Cette aide économique était conditionnée à la réalisation des engagements de l'entreprise, notamment dans l'embauche 10 CDI (contrats à durée indéterminée) additionnels dans un délai de 3 ans. A ce jour, l'effectif total est de 24 salariés CDI-ETP (contrat à durée indéterminée – équivalent temps plein) complété par 4 ou 5 salariés en intérim.

La société CML sollicite les collectivités pour lui accorder un délai supplémentaire pour atteindre ses objectifs de recrutement.

A noter que le Conseil départemental du Loiret, par son courrier en date du 26/02/2015, a informé l'AME de la décision prise par la Commission Permanente du 30/01/2015 d'accorder un délai supplémentaire à la société CML en reportant la date du terme de la convention tripartite au 30 septembre 2015.

Dans ce contexte, je vous propose d'autoriser le Président à signer l'avenant, à intervenir, à ladite convention initiale afin d'accorder un délai supplémentaire en se calant à la nouvelle échéance validée par le Conseil départemental du Loiret. »

Monsieur NOTTIN s'assure d'avoir bien compris. L'entreprise disposait de 24 salariés. Elle devait recruter 10 salariés en contrat à durée indéterminée, mais elle n'a finalement à ce jour employé que des intérimaires. Aucun contrat à durée indéterminée n'a été conclu.

Monsieur DOOR confirme que l'entreprise recherche des employés. Il rappelle que l'entreprise CML s'est installée sur la zone Arboria suite à un incendie subi en Seine-et-Marne. Il s'agissait alors d'une installation de dépannage. Dans la mesure où la société a apprécié les locaux proposés, elle a décidé de rester. L'AME souhaite que l'entreprise s'implante durablement sur le territoire et évite son retour vers la Seine-et-Marne. Il convient de lui laisser du temps pour se développer.

Madame GABRIELLE ajoute que, dans cette perspective, le délai accordé semble un peu court. Cela fait deux ans que l'entreprise a du mal à trouver 10 salariés supplémentaires, l'AME ne lui accorde que neuf mois de plus.

Monsieur DOOR observe que ce délai est demandé par l'entreprise. Les services de l'AME suivent régulièrement les dossiers liés aux aides économiques. Ce ne sont pas des dossiers laissés à l'abandon.

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Opposition : Monsieur NOTTIN).

48) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant à la convention relative à l'aide économique en faveur de la société DEMOSPEC

Monsieur HAGHEBAERT : « En 2011, le Conseil départemental et l'Agglomération Montargoise Et rives du loing ont soutenu la société DEMOSPEC dans son développement en accordant une aide économique de 80 000 €.

Ce développement devait s'accompagner de la création de 5 nouveaux emplois temps plein. Dans un marché en surcapacité de production, l'entreprise fait face à une forte concurrence et à une faible visibilité.

L'AME a été informée que la Commission Permanente du Conseil départemental du Loiret, en date du 30 janvier 2015, a décidé d'accorder un délai supplémentaire à la société DEMOSPEC dans le cadre de son projet sur la commune d'Amilly, soit jusqu'au 29 février 2016, afin de lui permettre de réaliser ses objectifs de créations d'emplois en parvenant à un effectif total de 33 salariés CDI-ETP (contrat à durée indéterminée – équivalent temps plein).

Dans ce contexte, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention initiale afin d'accorder un délai supplémentaire en se calant à la nouvelle échéance validée par le Conseil départemental du Loiret. »

Délibération votée à la **MAJORITE ABSOLUE** (Opposition : Monsieur NOTTIN).

49) Aide économique en faveur de la société Relais du Miel à Mormant-sur-Vernisson et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente

Monsieur HAGHEBAERT : « Monsieur Régis GERARD, propriétaire du Relais du Miel, et porteur du projet de la construction d'un hôtel 3 étoiles sur le site du Relais du Miel, sollicite l'AME pour une demande de subvention d'aide à l'emploi.

Monsieur GERARD a choisi de s'abonner sous l'enseigne « BRIT HOTEL » pour sa simplicité.

Ce nouvel hôtel, dont l'ouverture est prévue pour le mois de mai 2015, propose :

↳ 53 chambres dont 3 permettant d'accueillir des personnes handicapées

↳ Chaque chambre dispose d'une superficie de 19 m² avec salle de bain et toilette indépendant

↳ Prix des chambres : 69 euros la nuit en semaine et 59 euros la nuit le Week-End

Le gérant prévoit la réalisation de 70 % de son chiffre d'affaires la semaine (car le parc hôtelier de l'AME est saturé la semaine avec le tourisme d'affaire) et espère développer 30 % de son chiffre d'affaires le Week-End (réception, mariage en lien avec le Relais du Miel).

Dans le cadre de ce projet, M. GERARD annonce la création de 8 emplois ETP (équivalent temps plein), répartis comme suit : 1 directeur, 1 sous-directrice, 4 femmes de chambre, 2 réceptionnistes et 2 veilleurs de nuit.

Monsieur GERARD sollicite auprès de l'AME une subvention de 5 000 euros pour l'aider à la création de ces nouveaux emplois.

Je vous propose d'approuver l'octroi d'une aide économique d'un montant de 5 000 € à la société RELAIS DU MIEL et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. ».

Délibération votée à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

50) Quitus concernant l'aide économique en faveur de la Société Pharmastock

Monsieur HAGHEBAERT : « Le groupe CEGEDIM est implanté à Amilly (usine du Gros Moulin) depuis 1996. Sur ce site, plusieurs filiales du groupe interviennent. La société PHARMASTOCK gère l'expédition d'échantillons pharmaceutiques à destination de médecins et les documentations à l'attention des visiteurs médicaux.

AMIX met à jour et gère les fichiers informatiques du « monde médical ». I SANTE exerce une activité de gestion des tiers payant (pour la MNH). Quant à CEGEDIM INGENIERIE, elle devait exercer une activité de centre d'appels. Cette dernière activité a été remplacée par une activité SRH (traitement de paye) qui sous-traite pour de grands groupes.

Ces différentes structures occupent plus de 150 personnes sur le site d'Amilly - Gros moulin.

Par sa délibération n°11-36 du 14/02/2011, l'AME a décidé d'octroyer une aide économique de 66 500 € à la société PHARMASTOCK pour favoriser son développement sur le site du Gros Moulin à Amilly.

Ce développement, qui dans sa réalisation a représenté un investissement de 1,5 million d'euros, s'articulait, principalement, comme suit :

- 1) Démolition de locaux vétustes et inoccupés à l'arrière du site.
- 2) Construction d'un atelier de packaging et gestion de stock de 1000 m² ainsi que 200 m² de bureaux pour un budget de 929 000 € HT. Ce nouvel immeuble améliorera les conditions de travail des 25 salariés travaillant sur ce créneau.
- 3) En conséquence, libération d'un espace de 500 m² dans les étages des bâtiments actuels qui pourra aisément être réaménagé en centre d'appel.

Ces aménagements ont été réalisés au cours du 1^{er} semestre 2011 et de nombreux recrutements (50) ont eu lieu pour le lancement de la nouvelle activité SRH.

Le Conseil départemental du Loiret, lors de sa Commission permanente du 30 janvier 2015 a décidé de mettre fin à la convention tripartite du 19/04/2011 en accordant un quitus relatif à la délibération susmentionnée.

Il est précisé que la société PHARMASTOCK a décroché de nouveaux contrats importants (FNAC...) et que de nouveaux recrutements sont en cours de finalisation. De ce fait, la subvention départementale d'un montant de 66 500 € versée à la société PHARMASTOCK est maintenue.

Dans ce contexte, je vous propose d'accorder le même quitus à la société PHARMASTOCK. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

51) Attribution d'une aide économique au Bar de Corquilleroy (annule et remplace la délibération n° 15-54 du 16/02/2015)

Monsieur BOURILLON : « Dans le cadre de la revitalisation et du maintien de l'activité économique dans les communes rurales, il s'agit d'apporter une aide directe à la réhabilitation ou au remplacement de matériel indispensable pour la pérennité du « dernier commerce dans son activité » des centre-bourgs des communes de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing de moins de 5 000 habitants.

Un dossier individuel de commerçant-artisan a été déposé. Il s'agit du bar de M. RENARD à CORQUILLEROY qui veut procéder à l'acquisition d'un arrière bar, d'un lave-verres et d'une machine à glaçons.

La demande a été examinée, retenue comme complète, et étudiée selon les critères définis dans le règlement préalablement adopté. Il s'avère que le demandeur est éligible à la procédure mise en place.

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 16 février 2015 a retenu la demande et attribué une aide de 1 440 €. Une erreur d'identification de la raison sociale du bénéficiaire amène l'AME à annuler la délibération n° 15-54 et à en proposer une nouvelle.

La présente délibération vise à autoriser Monsieur le Président à accompagner le projet de l'EURL JES à CORQUILLEROY en procédant au versement de la somme de 1 440 €. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

52) Approbation de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de l'Habitat privé

Madame SERRANO : « Le partenariat de la Plateforme Locale de la Rénovation Énergétique de l'Habitat privé (PLREH) comprend notamment les Organisations professionnelles, chargées de représenter les entreprises du bâtiment.

À ce jour, les Organisations professionnelles partenaires de la PLREH sont la Fédération française du bâtiment et des travaux publics (FFB) du Loiret, la FFB du Centre, ainsi que la Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) du Loiret.

La CAPEB du Centre, absente jusqu'alors du partenariat, a exprimé sa volonté de le rejoindre afin de participer à la définition des grandes orientations de la PLREH ainsi qu'à sa mise en œuvre.

Étant donné que :

- les Organisations professionnelles régionales et départementales ont un fonctionnement distinct et complémentaire,
- ces deux échelons sont déjà partenaires de la PLREH en ce qui concerne la FFB,
- aucune opposition à l'adhésion de la CAPEB Centre n'a été exprimée par les partenaires actuels de la PLREH.

Il convient d'intégrer la CAPEB du Centre au partenariat aux côtés de la CAPEB du Loiret.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord de :

- **AUTORISER** la CAPEB Centre à intégrer le partenariat de la PLREH, et, à ce titre, à devenir signataire de l'accord cadre relatif à ce partenariat.
- **VALIDER** les modifications apportées en conséquence audit accord cadre, et
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 afférent. »

Monsieur DOOR annonce l'inauguration de la Maison Feuillette et du Service Eco-habitat le lundi 8 juin 2015. Les élus y sont conviés.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

URBANISME

53) Prescription de l'élaboration du PLUiHD – Modalités de concertation avec le public et définition des objectifs

Monsieur LELIEVRE : « Par délibération de principe du Conseil Communautaire en date du 20 novembre 2014, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing a décidé la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUiHD).

L'élaboration du PLUiHD est menée selon les dispositions de la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010, dite Grenelle II, et de la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

Les études consistent à réaliser une révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire de 10 communes de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing et des POS et PLU des 5 communes nouvellement entrées dans le périmètre de l'AME et d'inclure le Programme local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU) pour élaborer un PLUiHD.

L'élaboration du PLUiHD, de manière générale permet de répondre aux objectifs suivants :

- Satisfaire aux exigences des lois Grenelle et pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) en matière de planification ;
- Traiter simultanément et en synergie les politiques d'aménagement, d'habitat et de déplacements et les traduire notamment dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le Programme d'Orientations et d'Actions (POA), le PLUi valant PLH et PDU ;
- Rechercher un développement du territoire équilibré et de qualité pour le long terme :
 - Equilibre entre renouvellement urbain, développement urbain et sauvegarde des milieux agricoles et naturels,
 - Qualité urbaine, architecturale et paysagère,
 - Prise en compte de l'environnement et des risques ;
- Mettre en œuvre, à l'échelle du territoire de la communauté, les objectifs de l'agenda 21 suivants : diminution des obligations de déplacements, gestion économe de l'espace,

réduction des gaz à effet de serre, préservation et restauration des continuités écologiques, ... ;

- Poursuivre notre inscription dans une démarche de développement durable dans la continuité de l'agenda 21 : lutter contre le changement climatique, préserver les ressources, promouvoir le vivre ensemble, ... ;
- Décliner les documents supra communaux tels que, par exemple, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), et les politiques environnementales traduites dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Plan Climat Energie Territorial (PCET), Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI), etc... ;

Des objectifs plus spécifiques correspondant au territoire de l'AME :

- Définir les besoins du territoire, à l'échelle des 15 communes, de manière globale et cohérente en termes d'aménagement de l'espace, de surfaces agricoles, de développement économique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'environnement, de ressources et de capacités des équipements ... ;
- En matière de déplacements notamment :
 - Classement de la voirie communautaire (hiérarchisation et critères précis),
 - Articulation des déplacements autour des axes principaux Nord/Sud et Est/Ouest,
 - Accessibilité de la Caserne Gudin, de la gare, de la place Mirabeau, du Pôle multimodal du Plateau ... ,
 - Prise en compte des possibles futurs Plan de Déplacement Administratif avec la ville de Montargis et Plan de Déplacement Entreprises (exemple la MNH),
 - Réflexion sur la transversalité et l'intermodalité des déplacements,
 - Poursuite du développement des modes doux autour de la « Vélo Route » ;
- En matière de politique de l'habitat notamment :
 - Anticipation des besoins en production de logements en tenant compte du desserrement/décohabitation des ménages,
 - Mettre en œuvre l'articulation des politiques de l'habitat et du foncier,
 - Soutenir la construction de logements sociaux et privés, exemplaires et passifs, et à énergie positive ;
- Poursuivre le développement économique en renforçant les zones d'activités existantes et en identifiant des nouveaux secteurs d'implantation et également en diversifiant l'activité autour du tourisme, du tertiaire, ... ;
- Maîtriser la consommation des espaces agricoles et naturels en optimisant le foncier constructible, en préservant toutefois le caractère des communes et bourgs ruraux, et en favorisant l'utilisation des dents creuses au sein du tissu urbanisé (et également des hameaux) et la reconstruction de la ville sur elle-même (opérations de renouvellement urbain, reconquête de friches industrielles et commerciales, des anciens sites militaires, potentiel de densification aux abords de la gare ...) ;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue et s'appuyer sur les richesses existantes du territoire en termes de patrimoine naturel, d'espaces agricoles, de paysages, d'espaces naturels favorisant la biodiversité, ...pour définir un projet environnemental ambitieux, et garant de l'identité du territoire ;
- Favoriser un développement territorial équilibré entre emplois, habitat, commerces et services (notamment le maintien de ces activités de proximité en milieu rural) ;
- Adapter les règles d'urbanisme en vigueur pour prendre en compte les évolutions constructives en matière de performance énergétique, les processus d'économie d'énergie, les nouvelles formes d'habitat (contemporain, modulable, habitat bioclimatique ...) ;

- Apporter une attention particulière sur le traitement paysager des entrées d'agglomération, en particulier l'entrée Sud ;
- S'inscrire dans une dynamique de coopération avec les territoires limitrophes.

Les modalités de concertation avec le public proposées sont les suivantes :

- 5 réunions publiques (à répartir sur le territoire de l'AME) dans la phase 1 - Diagnostic territorial et Etat initial de l'environnement : présentation de la démarche, des premiers éléments du diagnostic, échanges, débats ;
- 5 réunions publiques (à répartir sur le territoire de l'AME) dans la phase 2 - Projet d'Aménagement et de Développement Durable : synthèse des enjeux, scénario de développement et orientations, échanges, débats ;
- 3 réunions publiques interactives avant l'arrêt du projet : échange sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le Programme d'Orientations et d'Actions (POA), le zonage et le règlement ;
- Des registres d'observations seront mis à la disposition du public à l'AME et dans toutes les communes membres dès la prescription de la procédure sur lequel le public pourra porter ses observations écrites. Mise à disposition du public pendant toute la durée d'élaboration du projet (dans les locaux de l'AME et dans toutes les communes membres), d'un dossier comprenant les études mis à jour au fur et à mesure de leur avancement. ;
- Une démarche de concertation spécifique concernant les exploitations agricoles aura lieu comportant : 1 réunion d'information lors de la 1^{ère} phase, une enquête agricole, 3 permanences en mairie lors de la phase 1, la présentation du diagnostic agricole et du volet agricoles du PADD et 2 permanences avant l'arrêt du projet ;
- Une exposition publique itinérante ;
- La mise à disposition d'informations sur le site internet de l'AME.

Dans le cadre de cette prescription, il y a lieu de solliciter auprès du Préfet l'attribution de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme pour l'année 2015, et donc d'autoriser Monsieur le Président à la solliciter auprès du Préfet, ainsi que d'autres subventions auprès de toutes structures susceptibles d'en allouer une. »

Toujours dans ce cadre, les personnes publiques associées ou consultées seront intégrées à la procédure d'élaboration suivant les dispositions législatives et réglementaires définies par le code de l'urbanisme. Les mesures de notification et de publicité définies par le code de l'urbanisme devront être respectées. »

Monsieur DOOR rappelle qu'il s'agit d'une délibération importante, assez complexe. Des réunions de concertation avec le public auront lieu, les dates seront déterminées avec le cabinet conseil. Chaque commune sera concernée. Toutes les informations nécessaires seront mises à disposition du public. Un certain temps sera nécessaire pour réaliser ce PLUiHD qui s'associera au règlement de publicité.

Monsieur NOTTIN constate qu'effectivement, ce dossier est dense et complexe et pourtant il touche la vie quotidienne. Il souhaite avoir des garanties concernant les modalités de concertation avec le public. Tout devra être fait pour que le public soit irrigué et influence le projet, pas simplement des réunions déjà calibrées. Les choses devront être présentées de façon très claire pour que le public influe. Quel délai est prévu ? Tout est déjà préparé, il se demande si la population va pouvoir trouver sa place dans ce dispositif.

Monsieur LELIEVRE répond qu'il sera proposé au total 13 réunions, avant l'arrêt du projet.

Monsieur DOOR ajoute qu'un registre sera mis à disposition dans chaque commune. Il déplore le procès d'intention de Monsieur NOTTIN. Il convient de lancer la procédure, celle-ci sera longue et ardue. Déjà, à l'époque, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal avait été complexe. Heureusement, l'AME est accompagnée par un cabinet conseil.

Délibération votée à l'UNANIMITE (Abstention : Monsieur NOTTIN).

54) Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUiHD) et du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) – Modalités de collaboration avec les communes membres

Monsieur LELIEVRE : « Dans le cadre de l'élaboration du PLUiHD et conformément aux prescriptions de la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 26 mars 2014, les nouvelles dispositions réglementaires garantissent une bonne collaboration entre l'intercommunalité et ses communes membres. Ainsi, selon l'article L. 123-6 du Code de l'Urbanisme, il revient au conseil communautaire de définir ces modalités de collaboration, après un débat en conférence intercommunal des maires qui a eu lieu le 16 avril 2015.

La conférence intercommunale des maires s'est prononcée favorablement sur les modalités de collaboration proposées et n'a formulé aucune observation complémentaire. A ce jour, les maires de Châlette/Loing, Villemandeur et Montargis, non présents lors de cette conférence, ont émis un avis favorable également par courrier.

La collaboration entre l'Agglomération Montargoise Et rives du loing et les communes proposée lors de la conférence est organisée de la manière suivante :

Dans le cadre de l'élaboration du PLUiHD, les instances de travail sont les suivantes :

Instances de suivi et de validation :

- Comité de pilotage : il est constitué par le Président de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing et les maires des communes que la constitue. Un élu de la Ville de Montargis représentera la commune au sein du comité de pilotage, du fait que le Président de l'AME est aussi le maire de Montargis. Les fonctions du comité de pilotage sont :
 - suivre et orienter les études,
 - valider les synthèses des échanges, les éléments de rendu en cours de phase,
 - assurer le lien avec l'organe décisionnel en préparant les décisions.
- Comité technique : il est constitué par les techniciens de l'AME, les communes, les représentants d'organismes divers, ou d'acteurs clefs et les chambres consulaires. Ce comité assure le suivi de chacune des étapes d'avancement de la mission, des documents élaborés, de la concertation.
- Commissions thématiques : composée des élus, des experts associés, des techniciens et de toutes personnes dont la présence est jugée nécessaire. Ces commissions mèneront des réflexions et proposeront des orientations dans les thématiques que celui-ci propose.

Les modalités de collaboration avec les communes proposées sont les suivantes :

Collaboration avec les communes :

La collaboration avec les communes (élus et techniciens) se dérouleront de la manière suivante :

- **6 réunions techniques sont prévues avec le comité technique** : 1 dans le cadre du diagnostic, 2 dans le cadre du PADD, 3 réunions dans le cadre de la traduction graphique et réglementaire du PLUiHD.
- **6 ateliers de travail** seront organisés, de la façon suivante :
 - Scénarios de développement avec les élus
 - 5 ateliers thématiques sur les thèmes : habitat, déplacement, environnement, paysage, patrimoine, développement économique

- **Réunions et ateliers avec les élus** : 1 au début de la mission dans chaque mairie, 1 atelier de restitution pour l'ensemble des maires, 4 ateliers de travail par secteur sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation, les Programmes. Pour les 5 communes qui intègrent le PLUI, une réunion est en plus prévue pour faire le point sur le zonage et le règlement.

La collaboration entre l'Agglomération Montargoise Et rives du loing et les communes pour le RLPi est organisée de la manière suivante :

Instances de suivi et de validation :

- **Comité de pilotage** : il est constitué par le Président de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing et les maires des communes que la constitue. Un élu de la Ville de Montargis représentera la commune au sein du comité de pilotage, du fait que le Président de l'AME est aussi le maire de Montargis. Les fonctions du comité de pilotage sont :
 - suivre et orienter les études,
 - valider les synthèses des échanges, les éléments de rendu en cours de phase,
 - assurer le lien avec l'organe décisionnel en préparant les décisions.
- **Comité technique** : il est constitué par les techniciens de l'AME, les communes, les représentants d'organismes divers, ou d'acteurs clefs et les chambres consulaires. Ce comité assure le suivi de chacune des étapes d'avancement de la mission, des documents élaborés, de la concertation.
- **Commission thématique** : composée des élus, des experts associés, des techniciens et de toutes personnes dont la présence est jugée nécessaire. Cette commission se réunira lors de la présentation des propositions et des choix possibles à retenir, dans le cadre de la phase 2, en parallèle avec le PADD.

En ce qui concerne les modalités de collaboration avec les communes, elles se dérouleront de la façon suivante :

- **3 réunions techniques** sont prévues avec le comité technique : 1 dans le cadre du diagnostic, 1 dans le cadre du PADD, 1 réunion dans le cadre de la traduction réglementaire.
- **1 atelier de travail** avec la commission thématique, dans le cadre de la présentation des propositions élaborées par le bureau d'études en collaboration avec les instances techniques de l'AME.
- **Réunions et ateliers avec les élus** : 1 au début de la mission dans chaque mairie, en même temps que la rencontre initiale prévue dans le cadre du PLUIHD.

Cette note fera l'objet de deux délibérations. »

Monsieur PEPIN remarque qu'effectivement les maires de Châlette-sur-Loing, Montargis et Villemandeur étaient absents à la conférence intercommunale des maires. En revanche, le maire de Châlette-sur-Loing était représenté par deux adjoints et un agent de cadre A. Des réunions sont prévues dans chaque commune, le maire de Châlette-sur-Loing tâchera d'être présent.

Monsieur LELIEVRE indique que cette observation a été mentionnée, car les maires doivent impérativement être présents à la conférence intercommunale des maires. Il s'agit d'une obligation. La compétence des personnes présentes n'est pas remise en cause. Les textes prévoient que seuls les maires doivent se prononcer. Les maires absents ont dû émettre leur avis par courrier, afin d'éviter des recours pour vice de forme.

Délibération votée à l'UNANIMITE.

55) Prescription de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) – Modalités de concertation avec le public et définition des objectifs

Monsieur LELIEVRE : « L'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est menée selon les dispositions de la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010, dite Grenelle II, et de la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

Les études consistent à réviser l'actuel règlement local de publicité (RLP) relatif aux communes de Montargis et Amilly et datant de 1985, modifié en 1998, pour élaborer un RLPi à l'échelle du territoire de l'AME.

L'élaboration du RLPi doit permettre, globalement, de répondre aux objectifs suivants :

- préserver ou améliorer la qualité des entrées de ville, du cadre de vie et la qualité de paysages urbain ou rural ;
- préserver les secteurs historiques et patrimoniaux ;
- homogénéiser les emplacements publicitaires ;
- harmoniser certains dispositifs ;
- améliorer l'image du territoire de l'AME ;

et plus spécifiquement de :

- revaloriser l'image des entrées de ville, notamment des abords des Routes Nationales d'Intérêt Local (RNIL) 2007 et 2060 ;
- éviter l'implantation de dispositifs publicitaires dans certains secteurs à vocation dominante d'habitat ;
- assurer une meilleure prise en compte de la sécurité routière en évitant de « distraire » l'automobiliste par des dispositifs publicitaires adaptés ;
- concilier la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel avec la nécessité d'une expression publicitaire et d'une signalisation des activités économiques raisonnable ;
- préserver les perspectives paysagères.

Les modalités de concertation avec le public proposées sont les suivantes :

- Information de l'avancement du projet de RLPi sur le site internet de l'AME (lien sur le site des communes quand il existe) ;
- Mise à disposition du public pendant toute la durée d'élaboration du projet (dans les locaux de l'AME et dans toutes les communes membres), d'un dossier comprenant les études mis à jour au fur et à mesure de leur avancement. Le dossier sera accompagné d'un registre sur lequel le public pourra porter ses observations écrites. »

Monsieur DOOR souligne l'importance de ce règlement intercommunal de publicité, notamment aux entrées de villes et de l'agglomération. Celui-ci complètera le PLUiHD.

Monsieur LELIEVRE informe que le travail s'étalera sur un an et demi, et représentera une soixantaine de réunions au total.

Délibération votée à l'UNANIMITE.

56) EPFLi – Demande de portage à l'EPFLi des projets d'acquisitions au Bourg de Saint-Maurice-sur-Fessard

Monsieur LELIEVRE : « Par délibération n° 08-230 du 18 décembre 2008, le Conseil communautaire a décidé d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier Local du Loiret (EPFL), aujourd'hui EPFLI (Interdépartemental) « Foncier Cœur de France ».

En intégrant l'AME, les communes qui étaient auparavant adhérentes de cet établissement, ne le sont plus à titre individuel (délibération AME n° 13-297 du 28 novembre 2013).

Toutefois, le règlement de l'EPFLI prévoit que les communes membres d'un EPCI peuvent lui demander directement le portage d'un projet d'acquisition quand il est d'intérêt communal ; l'EPCI quant à lui (en l'occurrence l'AME ici) doit donner son avis sur l'intervention de l'EPFLI sur ladite commune.

La commune de Saint-Maurice-sur-Fessard, par délibérations du 19 mars 2015, expose 2 projets d'acquisitions dans le Bourg, en vue de projets de création de logements locatifs d'une part, et, d'autre part, de commerces et éventuellement de logements locatifs. Elle demande que les acquisitions soient réalisées par l'EPFLI. Cela concerne les parcelles suivantes :

- Parcelles AB n° 56, 57 et 216, situées « Le Bourg », d'une superficie totale de 3 104 m², situées en zone UBp du PLU communal ;
- Parcelles AB n° 400, 403 et 114, situées « Le Bourg » 41 rue de la Mairie, d'une superficie totale de 2 774 m², situées en zone UBp du PLU communal.

L'intention de vente des propriétaires n'est pas encore connue à ce jour, et donc les prix de vente ainsi que les conditions. C'est pourquoi il y a lieu de déléguer le Droit de Préemption Urbain de l'AME à l'EPFLI pour les parcelles concernées, et donc de retirer au préalable la délégation faite à la commune par délibération n° 14-284 du 20 novembre 2014 sur ces biens uniquement.

Ces 2 projets entrent dans le champ d'application des axes prioritaires d'intervention de l'EPFLI qui sont « Logement » et « Activité économique ».

Je vous propose donc :

- De donner un avis favorable à l'inscription de ces 2 projets d'acquisitions sur la commune de Saint-Maurice-sur-Fessard, sur les parcelles citées plus avant, en vue de projets de création de logements locatifs, d'une part, et, d'autre part, de commerces et éventuellement de logements locatifs au programme d'acquisitions foncières de l'EPFLI ;
- De retirer la délégation du Droit de Préemption Urbain de l'AME à la commune de Saint-Maurice-sur-Fessard pour les parcelles AB n° 56, 57, 216, 400, 403 et 114 situées en zone UBp du PLU communal et de le déléguer par conséquent à l'EPFLI. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

57) Commune de Châlette/Loing – Cession de parcelles pour intégration dans le domaine public de la commune

Monsieur LELIEVRE : « Par courrier du 5 novembre 2014, la commune de Châlette-sur-Loing informait l'AME de la tenue d'une enquête publique relative au classement/déclassement de voies du domaine public communal du 24 novembre au 9 décembre 2014. Des parcelles appartenant à l'AME secteur du Plateau et dans le prolongement de l'avenue Jean Jaurès sont concernées, à savoir :

- Pour la rue Honegger : BC n° 390p (1 073 m²), 389p (35 m²), 384p (2 m²) ;
- Pour le prolongement de l'avenue Jean Jaurès : AS n° 442 (1 952 m²), 419 (151 m²), 421 (200 m²), 423 (1 129 m²).

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable aux projets de classement/déclassement. Le conseil municipal de ladite commune a approuvé en séance du 19 janvier 2015 les résultats de l'enquête publique et a autorisé Monsieur le Maire « à effectuer toutes les démarches et formalités en vue de la prise de possession des terrains privés destinés à être incorporés au domaine public communal ».

France Domaine, dans ses avis des 2 et 3 avril 2015, indique que la cession doit être réalisée à l'euro symbolique. L'intervention du géomètre a été prise en compte par la commune. Les frais de notaire seront également à sa charge.

Je vous propose donc, si vous êtes d'accord :

- D'approuver la cession du parcellaire compris dans l'emprise de la rue Honegger et le prolongement de l'avenue Jean Jaurès sur la commune de Châlette-sur-Loing à l'euro symbolique ;
- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette cession ».

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

58) Bilan des acquisitions et cessions sur l'exercice budgétaire 2014 (Question ajoutée)

Monsieur LELIEVRE : « Conformément aux articles 11-I et II de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, un bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisé sur l'exercice budgétaire doit faire l'objet d'une délibération et être annexé au compte administratif.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir approuver ce bilan pour l'exercice budgétaire 2014. »

Paucourt				
RD 815 Aménagement du bourg	Vente Cts KOUSSA/AME	Frais d'acte	938,68 €	17/02/2014
	Vente Cts LEGRO/AME	Frais d'acte	878,55 €	17/02/2014

Châlette/Loing				
Ilot 9 – BC 383-BC384	Vente VALLOGIS/AME	Frais notariés	753.57 €	17/02/2014
65bis rue Aristide Briand	Vente ville de CHALETTE/AME	Prix de vente Frais de notaire	83963,06 € 1993 €	05/09/2014
67 rue Aristide Briand	Vente Ville de CHALETTE/AME	Prix de vente frais de notaire	95070,52 € 2092,68 €	18/04/2014 01/07/2014

Montargis				
Centre Commercial la Chaussée	Vente SCI LAENNEC/AME	Facture de copropriété	5 000 €	04/09/2014
	Location Société EUREKA	Loyer Appel de charges	1 150 € 738 €	16/07/2014
Lieu dit « leChrist »	Vente Ville MONTARGIS/AME	Prix de vente	12 000 €	18/04/2014 01/07/2014

Le Conseil, **PREND ACTE**, de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées sur l'exercice comptable 2014. Ce bilan sera annexé au compte administratif 2014.

LOGEMENT

59) PLH - Construction de 16 logements rue Jean Jaurès îlot 22 à Villemandeur - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations – délibération modificative

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2009, il a été décidé, entre autres, que l'AME garantisse les emprunts des bailleurs sociaux en lieu et place des communes et ce afin de promouvoir une offre diversifiée et équilibrée de logements sociaux.

Aussi, l'opération de construction de 16 logements située rue Jean Jaurès îlot 22 à Villemandeur menée par Vallogis contribue à remplir cet objectif.

Par délibération n°14-286 du Conseil communautaire en date du 20 novembre 2014, l'AME a donc accordé sa garantie, à hauteur de 50% pour cette opération.

Cependant, le contrat d'emprunt n'ayant pas pu être validé par la Caisse des dépôts et consignations, VALLOGIS l'a annulé.

Il convient d'apporter de nouveau, notre garantie à hauteur de 50% en complément de celle accordée par le Conseil départemental du Loiret.

Le montant ainsi que les modalités n'ont pas été modifiés.

Aussi, je vous propose si vous êtes d'accord

- D'annuler la délibération n° 14-286 du Conseil communautaire en date du 20 novembre 2014,
- d'accorder la garantie de l'AME, à hauteur de 50 %, pour l'emprunt contracté par Vallogis et destiné à financer la construction de 16 logements PLUS, située rue Jean Jaurès îlot 22 à Villemandeur, selon les caractéristiques suivantes :

N° contrat : 20223

Ligne de prêt	Montant	Taux	Index	Périodicité	Taux de progressivité des échéances	Durée
PLUS	1 357 000 €	1,6%	Livret A	annuelle	0%	40 ans
PLUS foncier	140 000 €	1,6%	Livret A	annuelle	0%	50 ans
Montant du Prêt	1 497 000 €					
Montant garantie	748 500 €					

- Et d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

60) PLH - Construction de 6 logements 43 rue Jean Jaurès à Villemandeur - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations – délibération modificative

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2009, il a été décidé, entre autres, que l'AME garantisse les emprunts des bailleurs sociaux en lieu et place des communes et ce afin de promouvoir une offre diversifiée et équilibrée de logements sociaux.

Aussi, l'opération de construction de 6 logements située 43 rue Jean Jaurès à Villemandeur menée par Vallogis contribue à remplir cet objectif.

Par délibération n°14-224 du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2014, l'AME a donc accordé sa garantie, à hauteur de 50% pour cette opération.

Cependant, le contrat d'emprunt n'ayant pas pu être validé par la Caisse des dépôts et consignations, Vallogis l'a annulé.

Il convient d'apporter de nouveau, notre garantie à hauteur de 50% en complément de celle accordée par le Conseil départemental du Loiret.

Le montant ainsi que les modalités n'ont pas été modifiés.

Aussi, je vous propose si vous êtes d'accord :

- D'annuler la délibération n° 14-224 du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2014,
- d'accorder la garantie de l'AME, à hauteur de 50 %, pour l'emprunt contracté par Vallogis et destiné à financer la construction de 6 logements, située 43 rue Jean Jaurès à Villemandeur, selon les caractéristiques suivantes :

N° contrat : 20222

Ligne de prêt	Montant	Taux	Index	Périodicité	Conditions de remboursement anticipé	Taux de progressivité des échéances	Durée
PLAI	20 000 €	0,8%	Livret A	Annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	0%	40 ans
PLAI foncier	10 000 €	0,8%	Livret A	Annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	0%	50 ans
PLUS	353 000 €	1,6%	Livret A	annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	0%	40 ans
PLUS foncier	67 000 €	1,6%	Livret A	annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	0%	50 ans
Montant du Prêt	450 000 €						
Montant garantie	225 000 €						

- Et d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

61) PLH - Construction de 14 logements 1 A et 1B rue Amboise Paré à Villemandeur - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations – délibération modificative

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2009, il a été décidé, entre autres, que l'AME garantisse les emprunts des bailleurs sociaux en lieu et place des communes et ce afin de promouvoir une offre diversifiée et équilibrée de logements sociaux.

Aussi, l'opération de construction de 14 logements 1 A et 1B rue Amboise Paré à Villemandeur menée par Vallogis contribue à remplir cet objectif.

Par délibération n° 14-225 du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2014, l'AME a donc accordé sa garantie, à hauteur de 50% pour cette opération.

Cependant, le contrat d'emprunt n'ayant pas pu être validé par la Caisse des dépôts et consignations, Vallogis l'a annulé.

Il convient d'apporter de nouveau, notre garantie à hauteur de 50% en complément de celle accordée par le Conseil départemental du Loiret.

Le montant ainsi que les modalités n'ont pas été modifiés.

Aussi, je vous propose si vous êtes d'accord :

- D'annuler la délibération n° 14-225 du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2014,
- d'accorder la garantie de l'AME, à hauteur de 50 %, pour l'emprunt contracté par Vallogis et destiné à financer la construction de 14 logements 1 A et 1B rue Amboise Paré à Villemandeur, selon les caractéristiques suivantes :

N° contrat : 20221

Ligne de prêt	Montant	Taux	Index	Périodicité	Conditions de remboursement anticipé	Taux de progressivité des échéances	Durée
PLAI	86 000 €	0,8%	Livret A	Annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	0%	40 ans
PLAI foncier	29 000 €	0,8%	Livret A	Annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	0%	50 ans
PLUS	695 000 €	1,6%	Livret A	annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	0%	40 ans
PLUS foncier	143 000 €	1,6%	Livret A	annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	0%	50 ans
Montant du Prêt	953 000 €						
Montant garantie	476 500 €						

- Et d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

62) PLH - Construction de 110 logements et 110 places/lits (EHPAD) Place des Bénédictines à Montargis - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2009, il a été décidé, entre autres, que l'AME garantisse les emprunts des bailleurs sociaux en lieu et place des communes et ce afin de promouvoir une offre diversifiée et équilibrée de logements sociaux.

Aussi, l'opération de construction de 110 logements et 110 places/lits (EHPAD) Place des Bénédictines à Montargis, menée par Vallogis contribue à remplir cet objectif. Il convient d'apporter notre garantie à hauteur de 50% en complément de celle accordée par le Conseil départemental du Loiret, pour cette opération.

Aussi, je vous propose si vous êtes d'accord :

- d'accorder la garantie de l'AME, à hauteur de 50 %, pour l'emprunt contracté par Vallogis et destiné à financer la construction de 110 logements et 110 places/lits (EHPAD) Place des Bénédictines à Montargis, selon les caractéristiques suivantes :

N° contrat : 20221

Ligne de prêt	Montant	Taux	Index	Périodicité	Conditions de remboursement anticipé	Taux de progressivité des échéances	Durée
PLUS	8 374 591 €	1,6 %	Livret A	annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	0%	40 ans
PLUS foncier	1 579 724 €	1,6 %	Livret A	annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	0%	50 ans
Montant du Prêt	9 954 315 €						
Montant garantie	4 977 157,5 €						

- Et d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

63) PLH - Réhabilitation de 4 logements 42 rue du 23 août à Châlette/Loing - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations – délibération modificative

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2009, il a été décidé, entre autres, que l'AME garantisse les emprunts des bailleurs sociaux en lieu et place des communes et ce afin de promouvoir une offre diversifiée et équilibrée de logements sociaux.

Aussi, l'opération de réhabilitation de 4 logements 42 rue du 23 août à Châlette/Loing menée par Vallogis contribue à remplir cet objectif. Par délibération n°14-244 du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2014, l'AME a donc accordé sa garantie, à hauteur de 50% pour cette opération.

Cependant, le contrat d'emprunt n'ayant pas pu être validé par la Caisse des dépôts et consignations, Vallogis l'a annulé.

Il convient d'apporter de nouveau, notre garantie à hauteur de 50% en complément de celle accordée par le Conseil départemental du Loiret.

Le montant ainsi que les modalités n'ont pas été modifiés.

Aussi, je vous propose si vous êtes d'accord :

- D'annuler la délibération n° 14-244 du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2014,
- d'accorder la garantie de l'AME, à hauteur de 50 %, pour l'emprunt contracté par Vallogis et destiné à financer la réhabilitation de 4 logements 42 rue du 23 août à Châlette/Loing selon les caractéristiques suivantes :

N° contrat : 20225

Ligne de prêt	Montant	Taux	Index	Périodicité	Conditions de remboursement anticipé	Taux de progressivité des échéances	Durée
PAM Eco - prêt	50 000 €	0,75%	Livret A	annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	0%	25 ans
PAM	47 898 €	1,6%	Livret A	annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	0%	25 ans
Montant du Prêt	97 898 €						
Montant garantie	48 949 €						

- Et d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

64) PLH – Construction de 21 logements rue Clément Ader îlot 19 à Villemandeur - Modalités d'octroi de la garantie accordée à VALLOGIS pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Monsieur DOOR : « Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2009, il a été décidé, entre autres, que l'AME garantisse les emprunts des bailleurs sociaux en lieu et place des communes et ce afin de promouvoir une offre diversifiée et équilibrée de logements sociaux.

Aussi, l'opération de construction de 21 logements rue Clément Ader îlot 19 à Villemandeur, menée par Logemloiret contribue à remplir cet objectif.

Il convient d'apporter notre garantie à hauteur de 50% en complément de celle accordée par le Conseil départemental du Loiret, pour cette opération.

Aussi, je vous propose si vous êtes d'accord :

- d'accorder la garantie de l'AME, à hauteur de 50 %, pour l'emprunt contracté par Logemloiret et destiné à financer la construction de 21 logements rue Clément Ader îlot 19 à Villemandeur, selon les caractéristiques suivantes :

N° contrat : 20255

Ligne de prêt	Montant	Taux	Index	Périodicité	Conditions de remboursement anticipé	Taux de progressivité des échéances	Durée
PLUS	215 000 €	1,6%	Livret A	annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	-1,5%	40 ans
PLUS	1 199 000€	1,6%	Livret A	annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	-1,5%	40 ans
PLAI	106 000 €	0,8%	Livret A	Annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	-1,5%	40 ans
PLAI foncier	11 000 €	0,8%	Livret A	annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	-1,5%	50 ans
PLUS foncier	156 000 €e	1,6%	Livret A	Annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	-1,5%	50 ans
PLUS foncier	131 000 €	1,6%	Livret Ar	Annuelle	Indemnité forfaitaire de 6 mois	-1,5%	50 ans
Durée de préfinancement de 18 mois							
Montant du Prêt	1 818 000 €						
Montant garantie	909 000 €						

- Et d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

TRAVAUX

65) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de coordination technique et financière entre le Département du Loiret et l'AME pour la réalisation de travaux de génie civil commun sur la commune de Mormant-sur-Vernisson

Monsieur DUPATY : «L'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME) doit réaliser des travaux d'extension de son réseau d'assainissement sur la commune de MORMANT-SUR-VERNISSON, sous l'accotement de la route départementale n° 2007, entre le complexe hôtelier « Le Relais du Miel » et la zone d'activités du Chesny à Amilly.

De son côté et en suivant le même tracé, le Département du Loiret doit construire un tronçon de son réseau de télécommunication à très haut débit.

Le Département et l'AME ont donc souhaité, pour cette opération, réaliser des travaux de génie civil communs afin de :

- diminuer la gêne occasionnée aux riverains et utilisateurs de la voirie,
- réduire le coût global des travaux.

De ce fait, une convention de coordination technique et financière doit être établie entre l'AME et le Département du Loiret.

L'AME sera désignée comme Maître d'ouvrage pour la réalisation d'une tranchée commune et de fonçages horizontaux destinés à recevoir :

- d'une part, les ouvrages du réseau d'assainissement de la Communauté d'Agglomération,
- et d'autre part, les infrastructures d'accueil des câbles en fibres optiques du réseau télécommunications à très haut débit du Département.

Le coût prévisionnel des travaux relatifs au réseau départemental de télécommunications à très haut débit ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre liés au marché de travaux complémentaires, sont estimés à 63 763,00 € HT (76 515,60 € TTC) et seront intégralement remboursés à l'AME par le Département.

Je vous propose donc de valider le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à venir. »

Délibération votée à l'UNANIMITE.

MOTION

66) Motion de l'AME sur les trains Intercités (Question ajoutée)

Monsieur DOOR : « Suite à la publication du rapport parlementaire Duron « TET, agir pour l'avenir », le conseil de l'Agglomération montargoise s'élève avec force contre les sous-entendus énoncés qui tendent vers un scénario catastrophe pour les milliers d'usagers de la ligne Paris-Montargis-Gien-Nevers.

Le rapport fait état d'éléments irréels sur les trains d'équilibre du territoire (TET), qualifiant notamment cette ligne Intercités de voie de loisirs et de transports privés. Alors que ce sont des milliers de travailleurs et d'étudiants qui l'empruntent chaque matin et chaque soir, depuis Montargis et Gien pour rejoindre la capitale ou sa banlieue.

Le conseil d'agglomération attend du gouvernement que la réalité de la situation soit rétablie et que l'avenir de nos bassins de vie de Montargis et Gien ainsi que l'équilibre social et économique de nos territoires restent assurés dans ce contexte économique particulièrement pesant. »

Monsieur DOOR indique que les voyageurs qui empruntent la ligne Intercités sont nombreux. Il paraît difficile d'obliger les travailleurs à utiliser les autoroutes. La loi Macron préconise l'utilisation des cars, mais cette solution génèrera des embouteillages sur les autoroutes. Par ailleurs, plutôt que de développer des aménagements du territoire, il craint un désaménagement du territoire. Le rapport Duron doit être revu.

Madame PARE suggère d'associer les parlementaires des départements voisins à cette motion. Ceux-ci sont concernés tout autant.

Monsieur DOOR confirme que la motion est proposée en partenariat avec Gaëtan GORCE, Sénateur de la Nièvre, Yves FROMION, Député du Cher, Claude de GANAY, Député du Loiret en charge des territoires giennois et briarois, sans oublier l'Orléanais, la région de Nemours-Souppes, toutes les villes concernées par la ligne Intercités. Il est question de céder cette ligne à la Région.

Madame PARE demande quelle Région serait susceptible de reprendre la ligne.

Monsieur DOOR suppose que ce sera la Région Centre, à moins que ce ne soit la Région Ile-de-France ou la Bourgogne. Ce pourrait être interrégional, mais avec quels moyens financiers ? Ce n'est pas aux Régions, ni aux contribuables de payer les frais inhérents à cette ligne. D'autre part, des améliorations ont été constatées, notamment des wagons plus confortables. La ligne rapide Paris-Clermont Ferrand est favorisée, mais ces trains ne s'arrêteront pas à Montargis.

Monsieur PEPIN observe qu'il s'agit d'un sujet important pour les habitants et les milliers de voyageurs et approuve la motion. Malheureusement, la situation n'est pas récente. Le fait d'avoir séparé SNCF et RFF n'était que les prémices de la situation actuelle, et des conséquences pour les usagers au quotidien. Il ne pense pas qu'il y ait un danger immédiat pour Montargis, puisque la gare de Montargis est un lieu de garage technique, qui stocke du matériel banlieue. En revanche, le danger existe sur les trains TEOZ Intercités, ces trains d'équilibre du territoire participent à l'aménagement de la France, notamment sur la partie Clermont-Ferrand/Béziers. Ce serait une ineptie de mettre demain des autocars, et contraire aux préconisations environnementales. Monsieur DOOR peut compter sur la profession des cheminots pour porter cette motion.

Monsieur DOOR ajoute qu'au-delà du Transilien, il y a le Giennois. Ce territoire, aux portes de l'AME, serait en très grande difficulté. Les gens de Saint-Fargeau et de Briare n'hésitent pas à venir à Montargis lorsque les trains ne sont pas suffisants à Gien. Près de 200 000 habitants sont concernés.

Motion votée à l'UNANIMITÉ.

o.o.o.o.o

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur DOOR, Président, lève la séance à 19 heures 53.

**Le Secrétaire
de séance**

Arlette PROCHASSON

**Le Président
de l'Agglomération Montargoise Et
rives du loing**



Jean-Pierre DOOR